

SIAO 35

# RAPPORT D'OBSERVATOIRE

● 2018



## RAPPEL DES MISSIONS DU SIAO

Depuis 2010, l'Etat souhaite organiser, dans chaque département et sous l'autorité du Préfet, un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement. Ce service est destiné aux personnes ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant.

La loi n°2014-366 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite loi ALUR) du 24 mars 2014, dont les modalités d'application sont précisées dans la circulaire du 17 décembre 2015, donne son fondement législatif au SIAO et précise ses missions.

- **Recenser** toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative ;
- **Gérer** le service d'appel téléphonique ;
- **Veiller** à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles mentionnées au même premier paragraphe, de traiter équitablement leurs demandes et de leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire ;
- **Suivre** le parcours des personnes ou familles mentionnées au premier paragraphe prises en charge, jusqu'à stabilisation de leur situation ;
- **Contribuer** à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social ;
- **Assurer** la coordination des acteurs concourant au dispositif de veille sociale ;
- **Produire** les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement ;
- **Participer** à l'observation sociale.

## SIGLES UTILISES

<b>ACT</b>	Appartement de Coordination Thérapeutique
<b>ADA</b>	Allocation pour Demandeur d'Asile
<b>ADO HLM</b>	Association Départementale des Organismes d'HLM
<b>AHI</b>	Accueil Hébergement Insertion
<b>ALT</b>	Allocation Logement Temporaire
<b>ALUR (loi)</b>	Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>AT-SA</b>	Accueil Temporaire – Service de l'Asile
<b>CADA</b>	Centre d'Accueil Demandeurs d'Asile
<b>CAES</b>	Centre d'Accueil et d'Examen de Situation
<b>CAO</b>	Cellule/Coordination Accueil Orientation
<b>CAO</b>	Centre d'Accueil et d'Orientation (demandeurs d'asile)
<b>CCAS</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>CDAS</b>	Centre Départemental d'Action Sociale
<b>CHRS</b>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
<b>CHU</b>	Centre d'Hébergement d'Urgence
<b>CTO</b>	Commission Territoriale d'Orientation
<b>DDCSPP</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
<b>DN@</b>	Dispositif National d'Accueil
<b>FJT</b>	Foyer de Jeunes Travailleurs
<b>GCSMS</b>	Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
<b>HAP</b>	Halte-aux-passants
<b>HUDA</b>	Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile
<b>HUE</b>	Hors Union Européenne
<b>LAM</b>	Lit d'Accueil Médicalisé
<b>LHSS</b>	Lit Halte Soins Santé
<b>LOJI</b>	Logement Jeunes en Insertion
<b>OFII</b>	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
<b>PAO</b>	Point/Permanence d'Accueil et d'Orientation
<b>PASS</b>	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
<b>PDALHPD</b>	Plan Départemental pour l'Accès à l'Hébergement et au Logement des Personnes Défavorisées
<b>PRADHA</b>	PRogramme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
<b>SALOJ</b>	Service d'Accueil Logement et d'Orientation des Jeunes
<b>SIAO</b>	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
<b>SPA</b>	Service de Premier Accueil
<b>SPIP</b>	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
<b>SI SIAO</b>	Système d'Information du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
<b>UE</b>	Union Européenne

## PRECISIONS METHODOLOGIQUES

L'année 2018 a été marquée par un changement de logiciel de centralisation des demandes et de régulation des places. SI SIAO 115 et SI SIAO Insertion, qui remplacent ProGdis 115/SIAO, sont deux applications sur Internet (avec accès nominatif) créées par la Direction Générale de la Cohésion Sociale et qui se déploient progressivement et de façon obligatoire sur chaque département.

En Ille et Vilaine, le choix a été fait de conserver les modalités de fonctionnement existantes :

- Une saisie en temps réel des demandes d'hébergement d'urgence sur SI SIAO 115
- Une saisie des demandes de CHRS par le biais de la plateforme de saisie des évaluations sociales en ligne
- Une saisie a posteriori des admissions en pensions de famille sur SI SIAO Insertion.

### Volet Urgence

Ce nouvel outil a entraîné

- de nouvelles pratiques chez les professionnels utilisateurs, notamment les travailleurs sociaux des antennes locales et du 115, avec du temps de formation ;
- un accent mis auprès de ces professionnels sur une meilleure saisie des items et des notes, dans un but de partage des évaluations en vue d'une meilleure orientation ;
- une nouvelle « base 0 », avec reprise partielle de données de fin 2017 ;
- des remontées régulières auprès de la DGCS sur les dysfonctionnements, les incohérences d'exports, etc.
- probablement des modes de comptage différents de ProGdis 115/SIAO, avec des évolutions de chiffres qu'il faut pouvoir éclairer à l'aune de cette évolution technique.

#### A NOTER

L'activité des antennes du SIAO et du 115 sont fusionnées ; contrairement à ProGdis qui permettait une réelle analyse par structure d'orientation, dans SI SIAO tous les professionnels ont le même profil et les éléments de distinction entre antenne et 115 ne sont pas probants.

### Volet Insertion

Les données présentées dans ce rapport d'observatoire proviennent exclusivement de la plateforme de saisie en ligne des évaluations sociales (<http://www.evaluation-siao35.fr>). Cet outil permet de disposer de données à la fois consolidées et étoffées : tous les items saisis sont exploitables. Attention au mode de comptage :

- 1 dossier de demande peut représenter plusieurs personnes,
- 1 ménage qui fait deux demandes dans l'année est compté comme 2 dossiers.

Des améliorations techniques ont été apportées afin de faciliter les saisies.

### Volet Logement adapté

Le SIAO réalise l'ensemble des saisies (demandes et mouvements) sur SI SIAO Insertion pour les hébergements CHRS et les pensions de famille.



---

# SOMMAIRE

---

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : VOLET URGENCE

- I- Rappel du fonctionnement p.10
- II- L'orientation vers l'hébergement d'urgence p.12
- III- Les situations détaillées p.18
- IV- Les conditions de prise en charge p.23
- V- Les appels au 115 p.27

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : VOLET INSERTION

- I- Rappel du fonctionnement p.30
- II- Données de cadrage p.32
- III- Les demandes reçues p.35
- IV- Les réponses apportées p.44
- V- Les suites données aux commissions p.47
- VI- Les personnes sorties des CHRS p.53

## 3<sup>ème</sup> PARTIE : VOLET LOGEMENT ADAPTE

- I- Rappel du fonctionnement p.58
- II- Les personnes accueillies p.60



SIAO 35

---

# Le SIAO

# Urgence

---

# I- RAPPEL DU FONCTIONNEMENT

## I. 1 – MODALITES DE CENTRALISATION ET DE REGULATION

Les demandes d'hébergement d'urgence arrivent au SIAO, qui s'organise autour :

- du service « 115 » départemental, ouvert en continu 24h/24 toute l'année (gestion de jour confiée depuis le 1er janvier 2018 au GCSMS, gestion de nuit confiée à l'Association Saint-Benoît Labre, organisation vouée à évoluer en 2019),
- des 5 antennes locales du SIAO, situées à Rennes (CAO portée par la SEA 35), à Saint-Malo (CAO portée par Le Goéland), à Fougères (PAO portée par l'APE2A), à Vitré et Redon (PAO portées par l' AIS 35).

Ces services travaillent avec le même outil, SI-SIAO, qui permet :

de centraliser les demandes afin de connaître les besoins exprimés en temps réel,

de réguler les places d'hébergement d'urgence (sauf antenne de Rennes) en y orientant les ménages avec l'accord des gestionnaires,

de procéder à l'évaluation sociale des personnes et familles en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement,

de contribuer à l'observatoire territorial et départemental de veille sociale.

De plus, les trois PAO utilisent depuis 2016 un outil statistique commun permettant de retracer leur activité dans leur diversité et non uniquement sur le volet de l'orientation vers l'hébergement d'urgence.

Par ailleurs, la plateforme départementale de lutte contre les violences faites aux femmes répond aux besoins de mise en sécurité de ce public 24h/24.

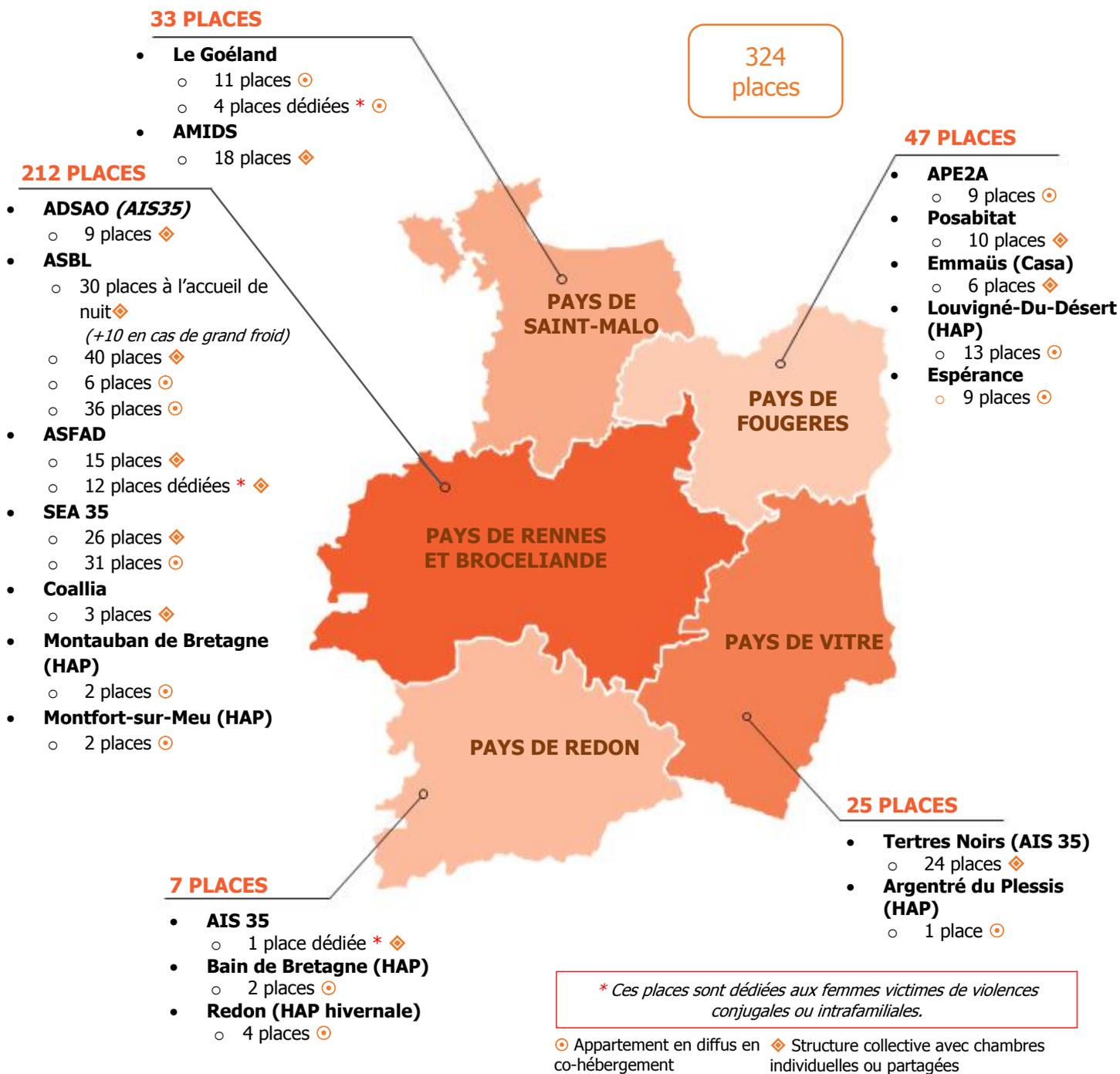
L'accès à l'hébergement d'urgence est particulièrement tendu, alors que le SIAO est confronté à des situations de détresse qui s'accroissent. Le nombre de places étant insuffisant au regard de la demande, les professionnels doivent prioriser les ménages en fonction :

- de leur vulnérabilité (problèmes de santé, présence d'enfants de bas âge, jeune femme en rupture familiale, etc.),
- de leurs perspectives d'insertion socio-professionnelle et d'accès au logement (de façon à soutenir davantage les parcours « ,positifs »).

Il n'existe pas à ce jour de grille d'orientation, les affectations de places dépendent de l'évaluation faite à l'instant T par les professionnels du SIAO, en collaboration avec l'ensemble des partenaires pouvant accompagner ces ménages (CAO Rennes, PASS, CDAS, CCAS, Mission locale, etc.).

Le SIAO a également été mandaté depuis plusieurs années pour animer la commission d'admission du dispositif COORUS, qui propose 85 places d'hébergement d'urgence mises à disposition par la ville de Rennes principalement. En 2018, 90 personnes dont 53 adultes et 37 enfants ont été accompagnés sur le dispositif.

## I. 1 – REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PLACES



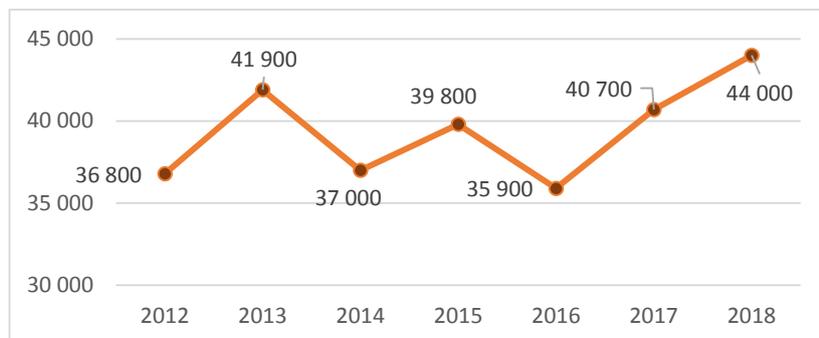
### Evolution quantitative des places :

En Mars 2018 une convention a été signée entre le SIAO, l'APE2A (en tant qu'antenne du SIAO) et l'association l'Espérance de Fougères. Cette association propose la mise à disposition d'un appartement de 9 places pour les familles sans-abri de Fougères.

Les 30 places de l'accueil de nuit ouvert pour la période hivernale 2017-2018 ont été de nouveau installées à compter du mois d'Octobre 2018, et ce de façon pérenne. A partir du 20 décembre 2018, ces 30 places ont été entièrement régulées par le 115. 10 places supplémentaires viendront s'ajouter en cas de déclenchement du plan « Grand Froid ».

## II- L'ORIENTATION VERS L'HEBERGEMENT D'URGENCE

### II. 1 - LA DEMANDE

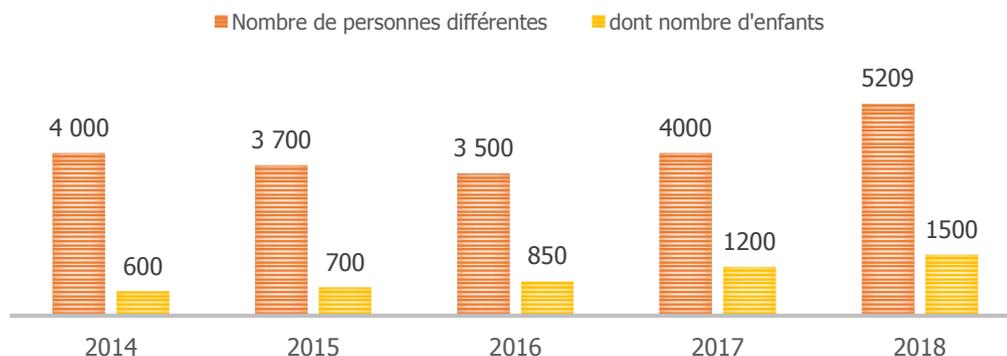


En 2018, le SIAO a enregistré près de **44 400 demandes** d'hébergement d'urgence, un chiffre **en hausse de 10 points** par rapport à l'année précédente.

92% de ces demandes ont été saisies par téléphone par les écoutants sociaux du 115, les autres demandes émanant de personnes ou familles se présentant dans les antennes du SIAO (Fougères, Redon, Saint-Malo, Vitré).

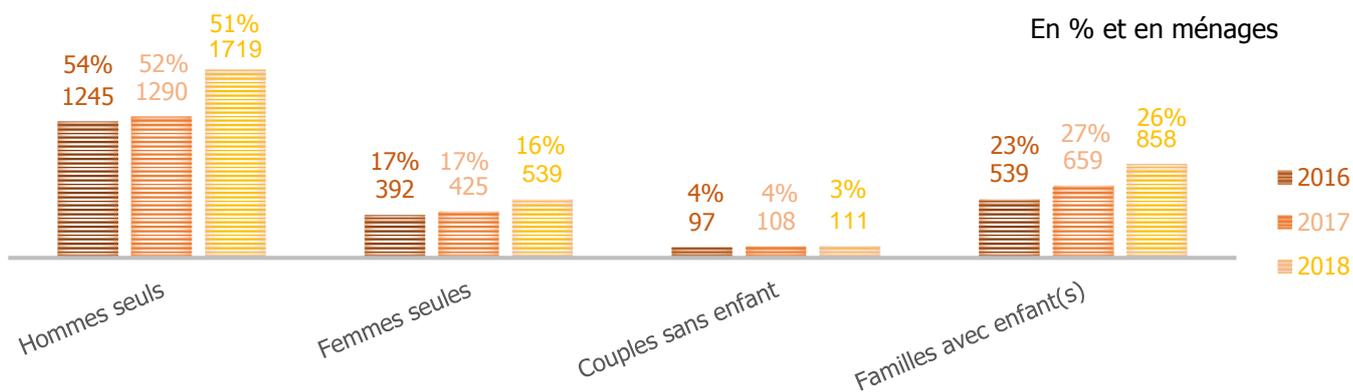
#### II.1.a - Les familles et personnes différentes

Ces demandes ont été exprimées par **5 209 personnes différentes** (4 000 en 2017), dont 1 500 enfants (1 200 en 2017).



Ces 5 200 personnes (représentant 3 260 ménages) se répartissent ainsi :

- 2 696 personnes en famille avec enfant(s), soit 858 ménages,
- 1 719 hommes seuls,
- 539 femmes seules,
- 222 personnes en couple, soit 111 ménages,
- 33 mineurs non accompagnés.



Comme nous l'avions déjà constaté en 2017, **la moitié des personnes qui sollicitent une place d'hébergement d'urgence sont en famille, et un tiers sont des hommes seuls.**

Le nombre de ménages ayant contacté le SIAO Urgence a fortement progressé : **+ 400 hommes seuls, + 200 familles, + 100 femmes seules...** Le « poids » respectif de chacun des ménages reste identique par rapport à l'année précédente, en revanche ils « pèsent » tous plus lourd.

#### A NOTER

Les centres d'hébergement d'urgence ne sont pas habilités à recevoir les mineurs non accompagnés, qui relèvent d'une prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. En cas de demande, le SIAO les oriente vers le Conseil Départemental.

## II.1.b - Les éléments de vulnérabilité

Les services d'orientation ont enregistré des demandes d'hébergement d'urgence pour :



**124 femmes enceintes** souvent stabilisées quelques semaines sur un hébergement pour la fin de leur grossesse et suite à leur accouchement



**212 personnes victimes de violences conjugales** (informations détaillées dans le III-1)



**225 familles avec bébés d'un an ou moins**



**117 personnes âgées de plus de 60 ans**



**98 situations ont été examinées dans le cadre des réunions de concertation médico-sociale de la PASS** du centre hospitalier universitaire, au titre de la précarité de leur hébergement



**33 personnes se déclarent "mineurs non accompagnés"** contre 12 en 2017

L'application SI SIAO ne permet pas de recenser les personnes avec une problématique de santé, comme le permettait ProGdis 115/SIAO. Le ressenti des professionnels est une réelle augmentation de ces situations, qu'elles se portent sur un plan somatique ou psychique. Le chiffre de la PASS vient le confirmer.

### ATTENTION

Par ailleurs, au-delà des critères de détresse et de vulnérabilité, le SIAO a été contacté par 198 personnes en situation d'emploi (tout type de contrat de travail confondu) ; les professionnels gardent une vigilance quant à la continuité de leur prise en charge, de façon à soutenir leurs démarches en cours visant l'accès rapide au logement.

## II.1.c – La nationalité des demandeurs

Parmi les ménages en demande d'hébergement d'urgence, 1 302 étaient français (39% contre 42% en 2017), 2 005 étaient étrangers (60% contre 57% en 2017) et 38 nous ont indiqué être apatrides ou n'ont pas voulu donner cette information.

Si les proportions respectives évoluent de + et – 3%, force est de constater que quelque soit la nationalité des ménages, ils sont de plus en plus nombreux : **+ 21% de ménages français et +37% de ménages étrangers.**

	Etrangers		Français	
<b>Hommes seuls</b>	898	45%	798	61%
<b>Femmes seules</b>	292	14%	238	18%
<b>Ménages avec enfants</b>	686	34%	171	13%
<b>TOTAL 2018</b>	<b>2005</b>		<b>1302</b>	
<b>TOTAL 2017</b>	1456		1072	

Dont nouveaux ménages : 1095

**Attention :** le total ne fait pas 100% car ne sont pas comptabilisés les couples, mineurs non accompagnés et groupes d'adultes

Si le nombre de personnes isolées françaises et étrangères en demande d'hébergement d'urgence tend à s'équilibrer, en revanche les familles d'origine étrangères sont 4 fois plus nombreuses que les familles françaises.

Parmi les 2005 ménages d'origine étrangère, seuls 1 300 ont accepté de préciser leur situation administrative\*.

Ainsi, on a pu comptabiliser :

- 757 demandeurs d'asile, en attente de place vers le dispositif national d'asile,
- 400 ménages déboutés de leur demande d'asile, dont la moitié au moins a formulé une demande de titre de séjour,
- 100 réfugiés, qui parfois n'ont jamais été admis sur les places du DNA, et certains arrivent d'autres départements (où ils ont pu avoir des propositions de logement) sur Rennes,
- 60 bénéficiaires d'une carte de séjour temporaire en cours de validité.

**La situation administrative est un élément majeur car constitutif du parcours des personnes.** Pour les demandeurs d'asile, les liens se sont renforcés avec l'OFII, qui régule les places qui leur sont dédiées. Pour les réfugiés et autres statutaires, les liens sont faits avec les antennes du SIAO, les instances décisionnelles (RSP, CTO...) afin d'éviter les dégradations des situations liées à de l'errance qui mettrait en échec l'accès au logement. Concernant les personnes sans autorisation de séjour, sans droit au travail, et bénéficiant des aides facultatives des collectivités, le suivi des démarches administratives reste complexe, sans visibilité, et sans garantie.

## II. 2 – LES REPONSES

### II.2.a – L'orientation

L'année 2018 affiche un taux de réponse positive (orientation effective vers un hébergement d'urgence) en baisse, à hauteur de **43%** (contre 45% en 2017 et 47% en 2016).

Ainsi, sur les 44 380 demandes :

19 174  
réponses positives



25 206  
réponses négatives



La situation reste particulièrement tendue car tous les jours ce sont plus de **70 personnes** qui ne trouvent pas de solution auprès des services d'orientation du SIAO, dont majoritairement du 115 (60 en 2017, 50 en 2016).

Cette diminution du taux d'orientation est liée au double phénomène

- d'augmentation du nombre de demandeurs,
- de stabilisation du nombre de places pérennes (la variable d'ajustement restant le recours au dispositif hôtelier).

Les solutions trouvées sont diverses :

- Mobilisation principale des centres d'hébergement d'urgence,
- Partenariat avec les haltes-aux-passants,
- Financement de nuitées hôtelières,
- Admission dans le dispositif Coorus ou auprès d'associations caritatives (Bienvenue !...).

En 2018, comme les années précédentes, les orientations vers l'accueil de nuit n'étaient pas comptabilisées, alors qu'il avait une capacité d'accueil de 30 places en début puis en fin d'année 2018 (étant ouvert uniquement en période hivernale).

Ce taux moyen de 43% couvre les réalités de prise en compte de certaines vulnérabilités :

- Ce taux monte à 49% pour les ménages avec des enfants (contre 52% en 2017)
- Ce taux fléchit à 37% pour les personnes isolées (contre 36% en 2017)

Si la vigilance est portée fortement sur les familles avec enfants de bas âge (sans qu'il n'y ait aucun systématisme d'orientation), le SIAO s'est également mobilisé sur les personnes en voie d'insertion socio-professionnelle ou en cours d'accès au logement ou au CHRS.

#### A NOTER

Rappelons qu'il n'existe pas de critères de priorité écrits, que chaque professionnel du SIAO Urgence (que ce soit au 115 dans les antennes du SIAO) évalue chaque situation au cas par cas, cherche à l'objectiver à partir d'éléments de vulnérabilité, mais aussi par rapport à des éléments de contexte : historique des demandes, comportement dans les structures, etc. eu égard à l'impériosité de la hiérarchisation des demandes.

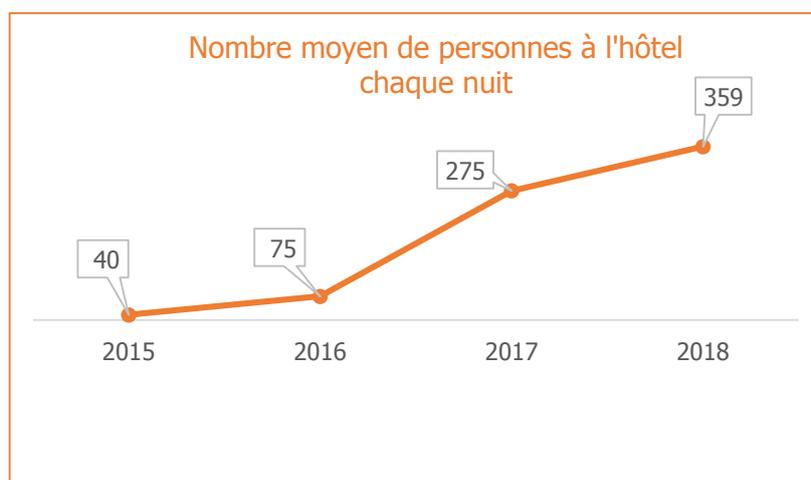
## II.2.b – Les taux d’occupation

PAYS	STRUTURE	PLACES HEBERGEMENT TOTAL	NOMBRE DE NUITEES THEORIQUES	TOTAL NUITEES	TAUX D’OCCU- PATION
Fougères	APE2A	9	3 285	4 067	124%
Fougères	Posabitat	10	3 650	3 891	107%
Redon	Adsao Redon*	1	365	206	56%
Rennes	Adsao Rennes	9	3 285	3 362	102%
Rennes	Asfad Violence*	12	4 380	5 591	128%
Rennes	Asfad Errance	15	5 475	5 829	106%
Rennes	L’Abri	26	9 490	9 521	100%
Rennes	Apparté	31	11315	11 052	98%
Rennes	M. Vincent	40	14 600	14 557	100%
Rennes	Apt M. Vincent	6	2 190	2 365	108%
Rennes	Diffus ASBL	36	13140	13 804	105%
Rennes	Coallia	3	1 095	1 361	124%
St Malo	AMIDS	18	6 570	6360	97%
St Malo	Le Goéland	11	4 015	3485	87%
St Malo	Le Goéland *	4	1 460	2465	169%
Vitré	Les Tertres Noirs	24	8 760	8593	98%
			<b>93 075</b>	<b>96 509</b>	<b>107%</b>

Les structures d’hébergement d’urgence financées par l’Etat sont saturées tous les soirs, avec un taux d’occupation moyen sur l’année de **107%**. (ce qui est rendu possible par un nombre de lits supérieur au nombre de places autorisées).

*\* Places dédiées aux femmes victimes de violence*

Par ailleurs, les services d’orientation du SIAO ont pu proposer **645 séjours dans les HAP**, pour un total de 3 318 nuitées. En particulier, les logements de Montfort sur Meu, Louvigné du Désert et Argentré du Plessis ont été occupés.



Enfin, la prise en charge hôtelière s’est de nouveau accrue cette année, avec en moyenne 359 personnes chaque nuit à l’hôtel. Ce sont au total **130 982 nuitées** qui ont été financées, dont

- 33% au titre de la demande d’asile (« BOP 303 »), et
- 67% pour les personnes françaises ou étrangères avec ou sans titre de séjour (« BOP 177 »).

Pour assurer ces mises à l’abri, le SIAO travaille avec une quarantaine d’hôteliers, principalement situés sur Rennes et Rennes Métropole, de façon à ce que les personnes puissent circuler via le STAR et poursuivre leurs démarches administratives, de santé ou de scolarité avec moins de difficulté.

Fin août 2018, le 115 a dû gérer la sortie en 3 semaines de 80 personnes de l’hôtel le Val Blanc, qui fermait ses portes sur décision administrative pour raison de sécurité. Et courant Septembre, un gymnase ouvert par la ville de Rennes a entraîné (côté Ville et côté Etat) des mises à l’abri en urgence dans ces hôtels.

N’oublions pas enfin que la **ville de Rennes** finance également des nuitées hôtelières (à hauteur de **57 111 nuitées** en 2018, hors hébergements communaux qui accueillent une centaine de personnes) et que les associations caritatives hébergent de nombreux ménages tout au long de l’année.

## III- LES SITUATIONS DETAILLEES

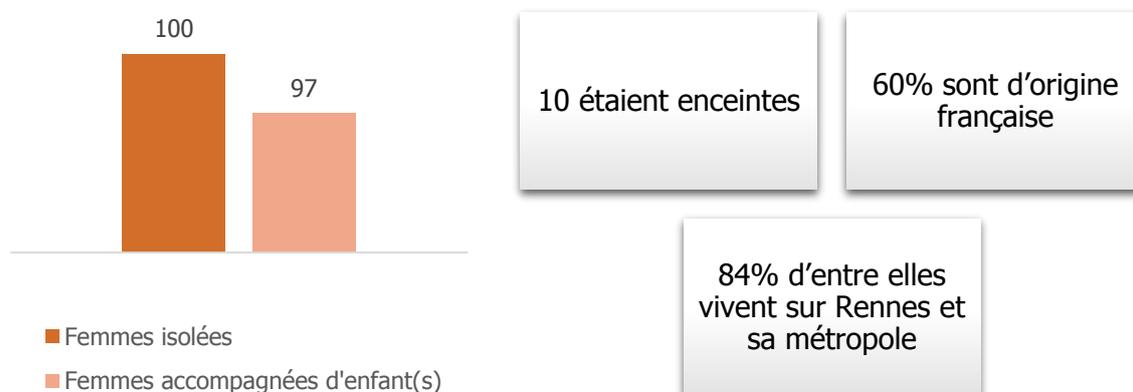
### III. 1 – LA PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

En 2018, **197 femmes victimes de violence conjugales ou intrafamiliales** ont fait une demande d'hébergement d'urgence au SIAO 35.

Si l'on ajoute les hommes victimes de violence, ce chiffre monte à **211**.

#### III.1.a – Caractéristiques

Parmi ces 197 femmes victimes de violence, on compte :



#### III.1.b – Prise en charge

Le taux de réponse positive pour ces femmes est de **74%**. Le taux est de 100% pour les mises en sécurité immédiate, toutefois il diminue lorsque la demande porte simplement sur une mise à l'abri (en-dehors d'un épisode de « crise »).

Elles ont pu être orientées soit directement sur les places dédiées aux femmes victimes de violence, mais aussi sur le dispositif hôtelier dans le cadre d'une mise en sécurité. Le 115 a pu également assurer une simple « mise à l'abri » sur des places d'hébergement d'urgence tout public.

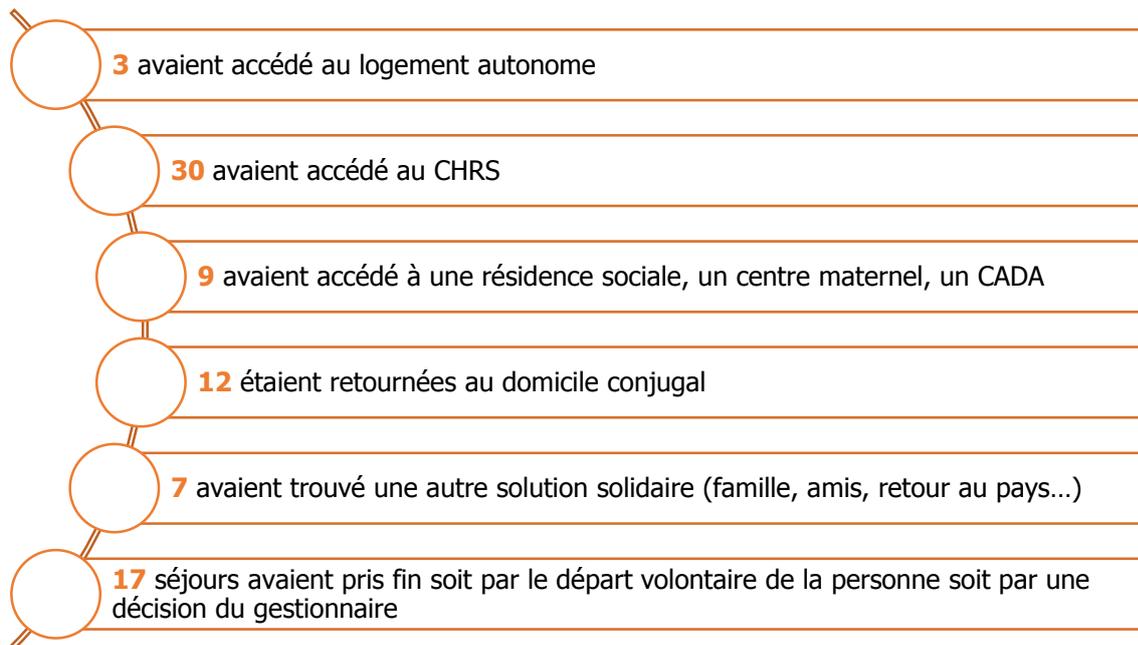
#### A NOTER

Un protocole d'orientation des personnes victimes de violence a été travaillé pendant plusieurs mois entre le 115, les antennes du SIAO et les associations gestionnaires de places dédiées. Il vise à faciliter la prise en charge de ce public-cible, si besoin en recourant aux nuitées hôtelières, avant leur transfert sur les places dédiées.

99 personnes ont été accueillies en 2018 sur les places dédiées aux femmes victimes de violence, qui sont pour mémoire :

- 12 places à l'ASFAD (Rennes)
- 4 places au Goéland (Saint-Malo)
- 1 place à l' AIS 35 (Redon)

Au 31 décembre 2018, 78 en étaient parties pour des motifs variés, dont **54% positifs** :



La durée moyenne de séjour sur ces places d'hébergement d'urgence est de **44 jours**.

141 femmes victimes de violence ont été mises en sécurité à l'hôtel, pour un séjour d'une durée moyenne de 20 jours.

### III.1.c – Parcours

**40%** des femmes victimes de violence sont d'origine étrangère, ce qui rend plus difficile et surtout plus long le parcours d'insertion socio-professionnelle et vers le logement.

En effet, bien souvent elles sont victimes de rétention de documents administratifs de la part de leur conjoint ou de la famille, les empêchant d'accéder à leurs droits et notamment à leurs ressources.

De plus, certaines femmes sont dans des situations administratives irrégulières ce qui induit une prise en charge plus longue, que ce soit sur l'hôtel ou les places dédiées, le temps que les démarches auprès de la préfecture se construisent et aboutissent, permettant enfin un accès au CHRS ou au logement.

Les parcours ne sont pas souvent linéaires, mais plus souvent ponctués d'allers-retours entre le domicile et la solution de prise en charge.

**1/4** des femmes hébergées sur les places dédiées, offrant de fait un accompagnement spécifique, ne restent pas sur ces dispositifs et choisissent d'en repartir, soit pour retourner au domicile conjugal, soit pour opter pour une solution solidaire (amis, familles...).

Enfin, on peut noter qu'il n'existe pas de places dédiées pour les hommes victimes de violence. Or ils représentent cette année 14 personnes. Si bien que seul l'hôtel peut répondre à une mise en sécurité immédiate et la prise en charge sur ce dispositif risque d'être plus longue, le temps que l'accompagnement de droit commun se mette en place, que des solutions se dessinent et se concrétisent.

## III. 2 – LA PRISE EN CHARGE DES FAMILLES MIGRANTES

Le SIAO a répondu aux demandes d'hébergement d'urgence de près de 700 familles étrangères avec enfants, représentant 2 400 personnes (dont 770 enfants mineurs).

### III.2.a – Caractéristiques

Ces familles sont composées de :

- 306 couples avec enfants,
- 296 femmes seules avec enfants,
- 24 hommes seuls avec enfants,
- 60 groupes familiaux avec enfants, constitués souvent de 3 générations, ou de frères et sœurs adultes, de cousin(e)s, etc.

Un tiers d'entre elles sont d'origine d'Europe de l'Est (Géorgie, Albanie, Roumanie), et arrivent tout juste en France. Ces familles primo-arrivantes, étant souvent passées au cours de leur voyage dans au moins un autre pays de l'Union Européenne, sont placées en procédure « Dublin », devant conduire à un retour dans ce pays européen de premier passage pour déposer l'asile.

La situation administrative de ces familles a pu être enregistrée dans SI SIAO pour 80% d'entre elles. On peut retenir que :



### III.2.b – Prise en charge

Le taux de réponse positive pour les familles migrantes est de **50%**.

En dépit d'un recours massif à l'hôtel, l'afflux de familles est tel que le SIAO est dans l'incapacité de leur proposer à toutes une solution d'hébergement.

Lorsque c'est le cas, une fois sur deux elles sont orientées à l'hôtel. Si elles peuvent y rester en journée, elles sont souvent démunies sur la préparation des repas, et sont moins repérées par les travailleurs sociaux. Elles sont souvent stabilisées plusieurs mois voire plusieurs années dans ces hôtels, ce qui crée également une inéquité de traitement, puisque les principes actuels d'organisation du SIAO reposent sur la rotation, notamment pour les familles sans droit au séjour.

Certaines familles sont orientées dans les centres d'hébergement d'urgence, pour des périodes d'une semaine. Les foyers collectifs de Rennes (Monsieur Vincent et Abri) ferment en journée, toutefois des efforts sont faits pour améliorer les conditions de prise en charge :

- Ouverture toute la journée les samedis et dimanches au CHU Monsieur Vincent, permettant aux familles de garder leur chambre ;
- Ouverture d'un **accueil de jour familles « Le 61 »** dans les locaux de l'Abri, tous les après-midi en semaine pendant la période hivernale.

Enfin, l'année 2018 a été marquée par la mise en place à l'échelle départementale du principe de **continuité** sur certaines places d'hébergement d'urgence, alors qu'il n'était qu'expérimental ou plus confidentiel auparavant. Ainsi, les 36 places de l'Association Saint-Benoît Labre créées en 2017 ont été labellisées « continuité », étant en priorité réservées aux familles avec enfants et dont les droits au séjour sont acquis. Il s'agit alors d'accompagner les démarches vers le logement ou d'attendre l'attribution de la place de CHRS (cf. IV-2).

A défaut de place, beaucoup de familles s'appuient sur leur réseau familial ou solidaire lorsqu'il existe, ou font appel aux prises en charge notamment de la ville de Rennes.

## III. 3 – LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES HOMMES FRANCAIS

### III.3.a – Caractéristiques

Ce sont **172 jeunes hommes** (18-25 ans) **français** qui ont contacté le SIAO Urgence en 2018.

Parmi eux, 32 sont tout juste majeurs, âgés de 18 ou 19 ans.

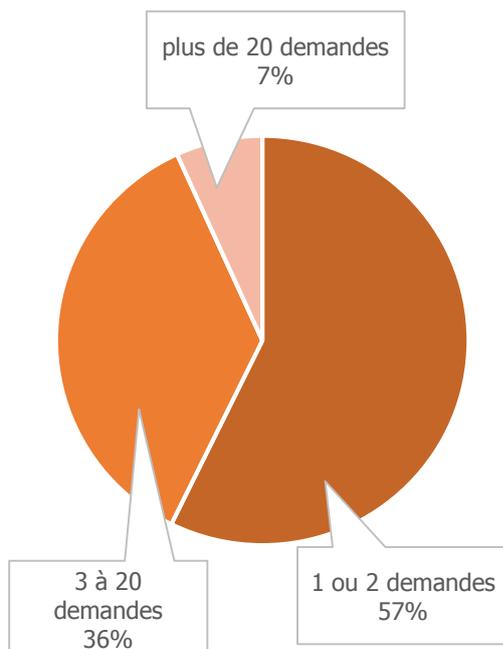
La grande majorité de ces jeunes est inactive, bien que connue et suivie par la Mission Locale. Une vingtaine nous a signalé être en emploi, une quinzaine en formation. Au moins la moitié de ces jeunes ne disposent d'aucune ressource, n'étant pas éligibles au RSA, et n'ayant pas suffisamment travaillé pour bénéficier des aides au retour à l'emploi.

**6 d'entre eux ont signalé la présence d'un animal**, ce qui peut paraître peu par rapport aux constats faits sur l'espace public ou au ressenti des travailleurs sociaux dans les dispositifs de premier accueil. Le manque de places permettant de dormir avec son chien dans la chambre est limité (3 sur Rennes hors accueil de nuit), ou les modalités ne conviennent pas (placement du chien en chenil extérieur), si bien que les personnes n'expriment plus leur besoin auprès du 115 et deviennent invisibles.

### III.3.b – Prise en charge

Le taux de réponse positive pour les jeunes hommes français est de **43%**.

Ce taux plutôt faible peut expliquer que **moins d'un sur deux rappelle le 115 après une première demande**.



Parmi les réponses positives, on observe que 7 jeunes hommes ont été orientés sur des chambres d'hôtel, faute de place sur le dispositif de droit commun et eu égard aux problématiques de santé majeures qui étaient transmises par les professionnels médico-sociaux.

Plus de 80% des demandeurs souhaitent rester sur Rennes, mais la répartition géographique des places, à ce jour, entraîne une saturation rapide des foyers de Rennes et nécessite de proposer des places hors de Rennes, notamment à Vitré (CHU des Tertres Noirs) ou à Saint-Malo (AMIDS).

De plus, notre partenariat avec les haltes-aux-passants a pu bénéficier à ces jeunes, qui ont pu y faire 23 séjours. La commune de Louvigné du Désert a accueilli ces jeunes à 6 reprises.

## IV- LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

### IV. 1 – LA « ROTATION »

La grande majorité des places d'hébergement d'urgence sur le département fonctionne en « rotation » : les personnes et familles n'y sont accueillies que pour quelques jours, maximum une semaine notamment lorsqu'il y a des enfants. A l'issue de leur séjour, les mêmes ménages doivent recontacter le SIAO, que ce soit le 115 et ou les quatre antennes d'orientation (Fougères, Redon, Saint-Malo, Vitré).

#### IV.1.a – Conditions de prise en charge

Les hébergements dits « en rotation » se répartissent en places :

**Fermées en journée** (les bénéficiaires doivent sortir en début de matinée pour revenir dans l'après-midi) :

Monsieur Vincent (ASBL), Abri (SEA 35), AMIDS\*. Il s'agit le plus souvent de chambres partagées à 2 ou 3 pour les isolés, et de chambres familles, avec une restauration collective les matins et soirs.

A noter que depuis 2018, l'ASBL reste ouvert en journée les Samedis et Dimanches, et ouvre dès 14h les Mercredis.

**Ouvertes en journée** (les bénéficiaires peuvent rester dans leur chambre s'ils le souhaitent) :

- sur les collectifs, en chambres individuelles (isolés ou familles) ou partagées : les Tertres Noirs, Coallia, Posabibat, Adsao Rennes
  - sur des appartements diffus (co-hébergement selon la taille du ménage) : APE2A
- en appartements partagés : Asfad

*\*Les places de l'AMIDS sont fermées en journée mais les usagers peuvent bénéficier de l'accueil de jour qui se trouve au rez-de chaussée du bâtiment, tous les jours de la semaine.*

Sur les haltes-aux-passants, les fonctionnements sont assez similaires : un logement autonome (de type studio) mis à disposition du public pour quelques jours.

Les informations relatives aux places sont recensées sur le site [www.dispositifs-siao35.fr](http://www.dispositifs-siao35.fr).

#### IV.1.b – Durées de séjour

Sur ces places, la durée moyenne de séjour est de **5,4 jours**. Ce chiffre est bien une moyenne qui tient compte :

- des orientations uniquement à la nuit pour l'accueil de nuit ou la HAP de Redon ;
- des orientations uniquement à la semaine dans certains établissements.

Par contre, elle ne tient pas compte

- Des renouvellements de séjour, notamment pour des ménages particulièrement vulnérables, qui bénéficient de séjours d'une semaine renouvelés quasi systématiquement compte tenu de leur vulnérabilité très importante, notamment du point de vue de la santé.

## IV. 2 – LA CONTINUITÉ

Certaines places, à la différence de celles expliquées précédemment, appliquent le principe de continuité en journée (pas de fermeture) et dans le temps (pas de durée de séjour a priori).

### IV.2.a – Conditions de prise en charge

Les places dites « en continuité » se répartissent en places :

**Fixes / identifiées** : 11 au Goéland, 36 à l'ASBL (« diffus Monsieur Vincent »), 31 à la SEA 35 (« Apparté »).

Ces places sont toutes situées dans des appartements en diffus, qui sont partagés entre 2 ou 3 familles. Elles n'accueillent que des familles avec enfants (parfois monoparentales) ou des femmes seules, plus rarement des couples.

**Adaptables** (en continuité lorsque la demande est présente, à défaut en rotation) : 9 à l'APE2A, 18 à l'AMIDS, 8 à l' AIS 35 (« les Tertres Noirs »).

- Ces places sont le plus souvent sur des structures collectives, en chambres partagées ou individuelles, avec un accès à la restauration collective et aux espaces communs. Si l'AMIDS n'est ouvert qu'aux hommes isolés, l' AIS 35-Vitré et l'APE2A peuvent accueillir tout public en fonction des besoins.

Un travail à la fin de l'année 2018 a permis de réfléchir à un projet expérimental de places en continuité pour les hommes seuls à Rennes, porté par l'ASBL.

Les informations relatives aux places sont recensées sur le site [www.dispositifs-siao35.fr](http://www.dispositifs-siao35.fr).

### IV.2.b – Durées de séjour et motifs de fin de séjour

Ces places sont, hormis celles de l'association Le Goéland, réservées aux familles et personnes bénéficiant de droits au séjour établis permettant un accès au logement, conformément au PDALHPD.

Sur ces places, la durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2018 est de **3 mois**, ce qui est en hausse par rapport à 2017 (2,5 mois). Ce constat peut s'expliquer, sur Rennes métropole, par l'augmentation des délais d'accès au parc locatif social, aux logements de l'AIVS et aux CHRS.

Cette durée moyenne cache une diversité de situations :

- les séjours avant accès au logement ou aux centres maternels sont supérieurs à 4 mois,
- les départs volontaires ou exclusions s'observent après 1 mois de séjour,
- les retours dans la famille se font moins d'une semaine après l'admission du ménage.

	Les Tertres Noirs	Apparté	Diffus Monsieur Vincent	AMIDS	Le Goéland	APE2A
Public	Tout public	Familles avec enfants, femmes seules	Familles avec enfants, femmes seules	Hommes seuls	Familles avec enfants, femmes seules	Tout public
Nombre de ménages	26	35	9	78	17	1
Nombre de personnes	28	74	23	78	26	2
Durée moyenne de séjour avant sortie	39 jours (plus d'un mois)	78 jours (3,8 mois)	155 jours (5 mois)	54 jours (presque 2 mois)	57 jours (presque 2 mois)	37 jours (plus d'un mois)
Taux de sorties positives	50%	88%	70%	17%	50%	100%

#### A NOTER

Quelques particularités sont à retenir :

- Les places situées dans le diffus « Monsieur Vincent » avaient des critères d'admission plus larges que ceux explicités ci-dessus, ce qui peut expliquer des durées plus longues ; en cours d'année 2018, le critère de régularité de séjour a été retenu comme principe d'admission, conformément à la fiche-action du PDALHPD.
- Les places de l'AMIDS sont uniquement dédiées aux hommes seuls, qui vivent des parcours résidentiels plus chaotiques que les familles avec enfants, faits de nombreux allers-retours et sujets aux troubles psychiques de plus en plus fréquemment, les empêchant dans leurs démarches.

Au total, **109 personnes ont pu sortir « positivement » de l'hébergement d'urgence**, représentant 63 ménages, et qui ont ainsi accédé :

- à du CHRS Insertion ou stabilisation pour 48% d'entre eux,
- à du logement (public, privé) pour 41% d'entre eux,
- à du logement accompagné ou intermédiaire (ALT, centre maternel...) pour 11% d'entre eux.

A leur sortie « positive », ces ménages avaient passé en moyenne **3 mois dans la structure**.

Un grand nombre de ménages (122) met fin de lui-même au séjour, ne se présentant pas ou partant volontairement. Pour les autres ménages, les fins de séjour sont le plus souvent motivées par leur exclusion de la structure (32), leur prise en charge dans le secteur médical ou médico-social (13 ménages), et leur retour dans la famille, chez les amis ou au pays (11 ménages).

## IV. 3 – LE DISPOSITIF HOTELIER

Le SIAO gère une enveloppe budgétaire hôtelière qui permet d'assurer des mises à l'abri complémentaires aux places pérennes, pour les ménages les plus vulnérables, et sur autorisation expresse de la DDCSPP.

En 2018, ce sont **473 ménages, soit 1 378 personnes** (hors mises en sécurité « violence ») qui ont bénéficié d'une prise en charge hôtelière, pour une durée moyenne de plus de 4 mois.

Il s'agit le plus souvent de familles avec enfants (344 familles différentes), mais aussi des isolés pour des raisons de santé le plus souvent (112), ainsi que ponctuellement des couples (17).

Le nombre d'orientation est tel qu'une convention avec une centrale de réservation, Héberjotel, a été signée pour faciliter les recherches de disponibilités.

Le dispositif hôtelier est en particulier utilisé pour les **sortants d'hospitalisation** (relevant davantage de Lits Halte Soins Santé ou d'autres dispositifs médico-sociaux), les centres d'hébergement d'urgence n'étant pas dotés des moyens nécessaires pour assurer le suivi ni la stabilisation de ces ménages.

Parmi les 473 ménages accueillis (sachant qu'une centaine y étaient encore au 1<sup>er</sup> janvier 2019), **106 ont été orientés via l'OFII vers le dispositif national d'asile.**

Seulement 14 ont pu partir positivement de l'hôtel, vers du logement ou du CHRS notamment.

Les autres ont pu mettre fin par eux-mêmes à la prise en charge (départ volontaire, non-présentation, autre solution solidaire...).

Les hôteliers sont de deux sortes :

### Les hôtels non franchisés

avec lesquels le SIAO a passé convention : en général les gérants ont mis à disposition des personnes des espaces communs comme la cuisine, la buanderie, etc.

### Les hôtels souvent franchisés

(B&B, Formule 1, 1<sup>ère</sup> Classe...) : les personnes ont leur chambre et n'accèdent qu'au hall d'accueil avec le four micro-ondes mis à disposition.

Aux hôtels habituels s'ajoute un partenariat avec le propriétaire de gîtes à Corps-Nuds avec lequel le SIAO a conventionné pour deux hébergements familiaux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SIAO comptabilisait 93 ménages à l'hôtel (soit 315 personnes) dont

- 8 familles (35 personnes) qui y étaient depuis plus de 2 ans,
- 8 familles (35 personnes) qui y étaient depuis 1 à 2 ans,
- 12 familles (41 personnes) et une femme seule qui y étaient depuis 6 à 12 mois,
- 62 familles (201 personnes) et deux isolés qui y étaient depuis moins de 6 mois.

# V - LES APPELS AU 115

## V. 1 – LES CHIFFRES

En 2018, les écoutants ont réceptionné **51 600 appels sur la ligne « 115 »** dont :

**46 200** pour des demandes provenant d'usagers

- Ce sont les demandes exprimées par les usagers eux-mêmes, de plus en plus souvent en langue étrangère (anglais, russe...) ce qui complexifie l'échange avec les professionnels.

**2 200** pour des demandes via des partenaires

- Les partenaires nous joignent sur la ligne 115 souvent en présence des usagers ou pour signaler des situations particulièrement préoccupantes. En particulier, la PASS référente territoire 5, mais aussi la CAO de Rennes, la mission locale, Coallia pour des sorties de CADA, le chargé de mission de la ville en charge de la médiation sur les espaces publics, etc.

**2 400** appels polluants, notamment des erreurs avec le « 15 »

- Courant 2019, il est prévu de mettre en place un « pré-décroché » visant à préciser le service où les appels arrivent et à appliquer les dispositions prévues par la CNIL en terme d'accès aux données (etc.) ; cette modalité devrait permettre de limiter ces appels polluants.

**800** pour des signalements de particuliers

- Les particuliers qui rencontrent des personnes à la rue peuvent nous contacter pour solliciter un hébergement ou un passage du samu social. Si la moyenne est de 2 appels par jour, en période de grand froid (comme fin février 2018), ce chiffre est monté à 14, deux jours d'affilée.

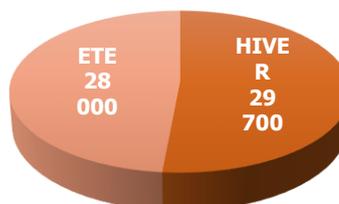
L'utilisation de la ligne « partenaire » (portable) est estimée à 6 000 appels entrants sur toute l'année 2018. A ceux-ci il conviendrait d'en ajouter au moins autant gérés par le coordinateur.

C'est donc un total de **57 700 appels** qu'il convient de retenir, soit une moyenne de **160 par jour**.

Un pic à 300 appels a été enregistré le 19 décembre 2018.

### Saisonnalité des demandes

Hiver : Janvier à Mars et Octobre à Décembre  
Été : Avril à Septembre



### A NOTER

Le taux d'équipement en téléphones portables des usagers est estimé à 77%. Les autres ménages nous ont contactés soit grâce à des téléphones prêtés par des tiers, soit par d'autres usagers (qui font en même temps la traduction), soit grâce à des téléphones fixes mis à disposition dans des services sociaux ou de premier accueil.



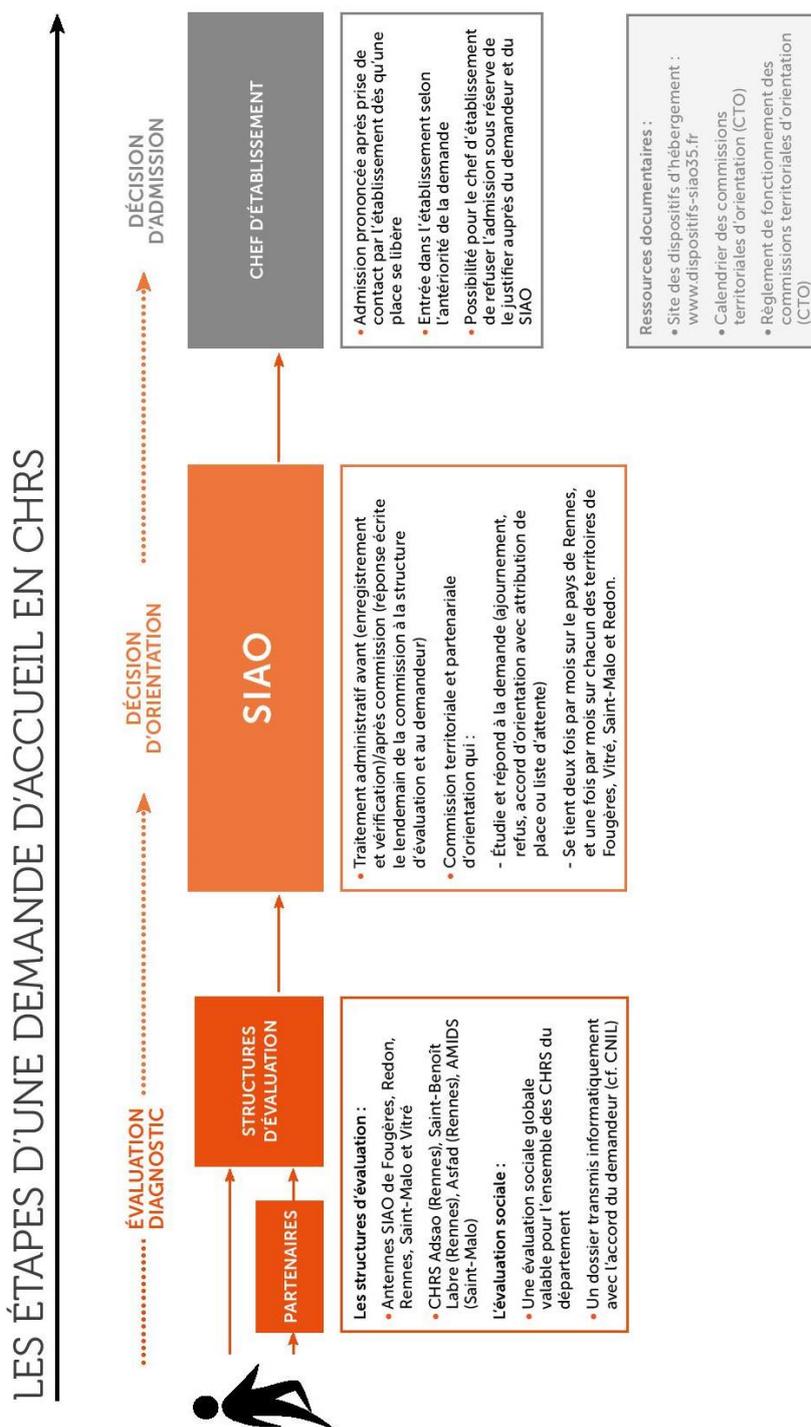
SIAO 35

# Le SIAO Insertion

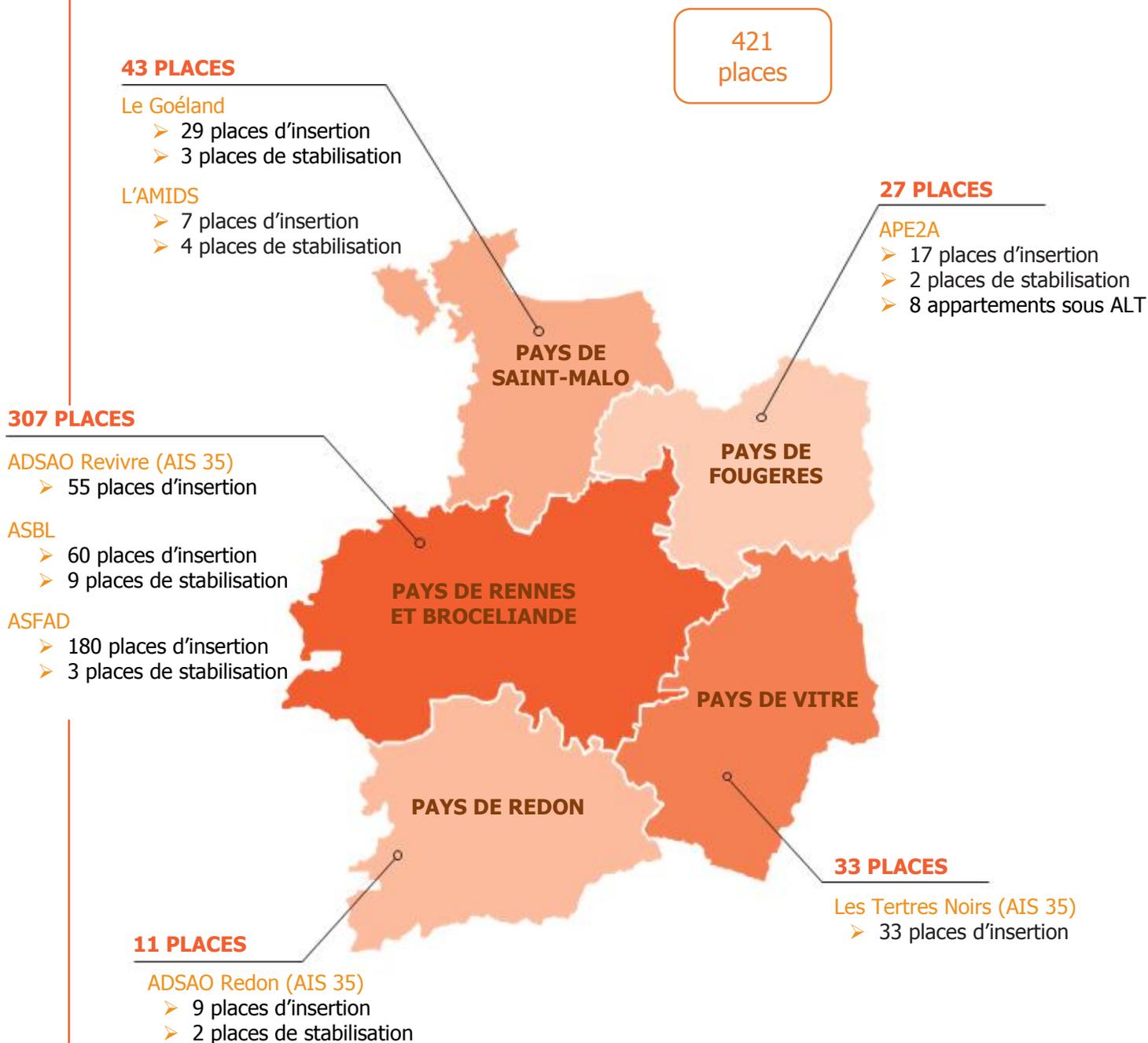
# I- RAPPEL DU FONCTIONNEMENT

## I. 1 – SCHEMA DE SYNTHESE

Un schéma de synthèse du parcours de la demande a été réalisé avec la collaboration des professionnels évaluateurs dans le cadre de la première session de formation CREAM (fin 2016, début 2017). Ce document a pour objectif d'aider les travailleurs sociaux évaluateurs lors de leurs entretiens d'évaluation sociale afin de pouvoir rendre plus explicite auprès du demandeur les principales étapes d'une demande CHRS.



## I. 2 – LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PLACES



## II- DONNEES DE CADRAGE

### II. 1 – ACTIVITE GLOBALE DU SIAO INSERTION

En 2018, le SIAO a comptabilisé **478 dossiers de demandes d'orientation** en CHRS. Ce nombre est quasiment identique à l'année précédente puisque nous avons reçu **482 dossiers**.

2016	2017	2018
542	482	478

En moyenne, **40 dossiers sont reçus par mois**, contre 46 en 2015 et 45 en 2016.

Le SIAO a animé en 2018, **57 commissions territoriales d'orientation**. Ce chiffre est quasiment identique au nombre de commissions organisées en 2017 (58).

		CTO Redon	CTO Vitré	CTO Fougères	CTO Saint-Malo	CTO Rennes	TOTAL
2018	Nb de CTO	9	10	6	7	25	57
	Nb de dossiers	22	43	13	34	366	478
2017	Nb de CTO	6	10	7	9	26	58
	Nb de dossiers	20	50	33	49	330	482
2016	Nb de CTO	9	8	9	10	33	69
	Nb de dossiers	32	33	41	43	387	536

Ces données ne comptabilisent pas la présentation des demandes de renouvellements d'hébergement en CHRS à plus de 18 mois ainsi que les dossiers re-présentés en commission suite à un ajournement.

Plusieurs commissions ont été annulées faute de nombre de dossiers suffisants et de places rapidement disponibles. Ainsi, 5 commissions fougères et 4 commissions malouines ont été annulées en 2018.

En moyenne, chaque commission territoriale de Rennes a étudié 14 demandes d'hébergement en CHRS. Les autres territoires en examinaient un peu plus de 2 pour les territoires de Redon et Fougères et entre 4 et 5 pour les territoires de Vitré et Saint Malo.

En 2018, **24 évaluations sociales** ont été commencées par les structures d'évaluation (voire quasiment terminées) en vue d'une orientation en CHRS mais celles-ci n'ont pas abouti, la personne ne donnant pas suite au premier entretien et ne se présentant pas le jour de la lecture et signature de sa demande. Nous comptabilisons 18 évaluations sociales non finalisées en 2017 et 38 en 2016.

## II. 2 – L'ORIGINE DES EVALUATIONS SOCIALES

**9 structures d'évaluation** réparties sur le département réalisent les évaluations sociales des personnes en demande d'hébergement en CHRS. Celles-ci sont ensuite transmises au SIAO qui les centralise.

Ainsi, les évaluations se répartissent de la manière suivante :

	2016		2017		2018	
<b>ADSAO Rennes</b>	81	15%	75	16%	68	14%
<b>ASBL</b>	87	16%	47	10%	32	7%
<b>ASFAD</b>	107	20%	116	24%	159	33%
<b>Antenne SIAO Rennes</b>	97	18%	90	19%	99	21%
<b>Antenne SIAO Vitré</b>	23	4%	30	6%	35	7%
<b>Antenne SIAO Fougères</b>	44	8%	32	7%	23	5%
<b>Antenne SIAO St Malo</b>	28	5%	27	6%	20	4%
<b>Antenne SIAO Redon</b>	31	6%	18	4%	17	4%
<b>AMIDS</b>	9	2%	16	3%	9	2%
<b>Partenaires extérieurs</b>	35	6%	31	6%	12	3%
<b>Demandes pour département extérieur</b>					4	1%
<b>TOTAL</b>	<b>542</b>	<b>100%</b>	<b>482</b>	<b>100%</b>	<b>478</b>	<b>100%</b>

### A NOTER

Si avant la mise en place de l'application SI SIAO Insertion, les SIAO d'autres départements pouvaient être saisis directement par les acteurs d'Ille et Vilaine pour réaliser des demandes d'hébergement, cette pratique s'est modifiée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ainsi, progressivement, les demandes d'hébergement pour un autre département sont saisies par les évaluateurs ou partenaires (SPIP...) sur la plateforme. Le SIAO 35 se charge ensuite de la saisie de cette demande sur SI SIAO Insertion et de son transfert vers le département d'installation souhaité.

Nous avons déjà constaté les années précédentes que la majorité des évaluations étaient réalisées par les structures du territoire rennais. Cette tendance s'est accentuée en 2018 puisque **75%** des évaluations sont réalisées par des évaluateurs rennais contre 69% en 2016 et 68% en 2017.

Comme l'année passée, nous notons en 2018 des différences dans la répartition des demandes réalisées par chaque structure évaluatrice. Ainsi, l'ASFAD a effectué le nombre le plus important d'évaluations avec 159 demandes finalisées et transmises au SIAO. Cette structure d'évaluation réalise donc 1/3 de l'ensemble des évaluations du département et 44% des évaluations faites sur le territoire rennais. A l'inverse, l'ASBL enregistre une diminution des demandes d'hébergement transmises au SIAO. En effet, cette structure a réalisé en 2016, 23% des évaluations du territoire de Rennes contre 14% en 2017 et seulement 9% en 2018.

Le nombre de créneaux d'évaluation par semaine est variable d'une structure à une autre. Le temps consacré à la mission d'évaluation n'est donc pas identique entre les différentes structures (2 créneaux à ASBL, 4 à ADSAO...) et dépend du nombre de professionnels missionnés à cette fonction. De plus, le nombre de rendez-vous d'évaluation non honorés demeure important : près de la moitié des rendez-vous d'évaluation positionnés à ASBL et ADSAO n'ont pas été honorés en 2018. Les délais pour obtenir un rendez-vous y sont pour beaucoup puisqu'il faut compter 1 mois et demi en moyenne pour pouvoir rencontrer un professionnel et réaliser une demande d'hébergement en CHRS.

### II.2.a - Les partenaires extérieurs au département

12 demandes d'hébergement en CHRS nous ont été transmises par un partenaire d'un département extérieur contre 35 demandes en 2016 et 31 demandes en 2017. La moitié des demandes ont été réalisées par des SPIP dont plus particulièrement celui d'Argentan (Orne) qui en a réalisé 4.

L'année précédente, le SIAO 35 avait été saisi par un nombre important de demandes provenant de structures d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asiles ou réfugiés (CADA/CAO/CAES...). Cette tendance ne s'est pas confirmée cette année puisque nous n'avons réceptionné que 3 demandes provenant de ce type de structure.

#### A NOTER

Pour réaliser une demande d'hébergement en CHRS en Ille et Vilaine, les partenaires d'autres départements doivent utiliser la plateforme de saisie en ligne des évaluations sociales via la création préalable par le SIAO 35 d'identifiants et codes d'accès. A ce jour, le SIAO 35 ne traite pas les demandes saisies directement sur SI SIAO Insertion.

### II.2.b - Les évaluateurs de niveau 1 en Ille et Vilaine

La plateforme de saisie des évaluations est essentiellement renseignée par les évaluateurs brétiliens identifiés et nommés de « niveau 2 ». Il existe un « niveau 1 » qui permet aux référents sociaux des demandeurs de pré-remplir la grille en ligne, alimentant ainsi une co-évaluation.

Cette année, ce sont **100 partenaires** qui ont participé à l'évaluation en tant que niveau 1. Cette tendance s'est considérablement accrue car nous ne comptabilisons que 33 dossiers co-évalués transmis en 2016 et 58 en 2017.

En particulier, ont notamment participé à ces co-évaluations :

- les CDAS (41 demandes),
- le Centre Hospitalier Guillaume Régnier (20),
- Coallia (14),
- SPIP (4), Philae/Escale (4), centres maternels ou parentaux, ATI/APASE, CCAS...

On peut retenir que certaines contributions des partenaires du niveau 1 sont limitées et apportent peu d'éclairages sur la situation au partenaire de niveau 2 eu égard aux éléments attendus.

#### A NOTER

Enfin, il est à noter que certains partenaires transmettent aux structures d'évaluation des notes sociales et participent ainsi à enrichir les évaluations des situations. Pour des contraintes techniques ces contributions ne peuvent être comptabilisées et donc valorisées dans ce rapport.

### III- LES DEMANDES RECUES

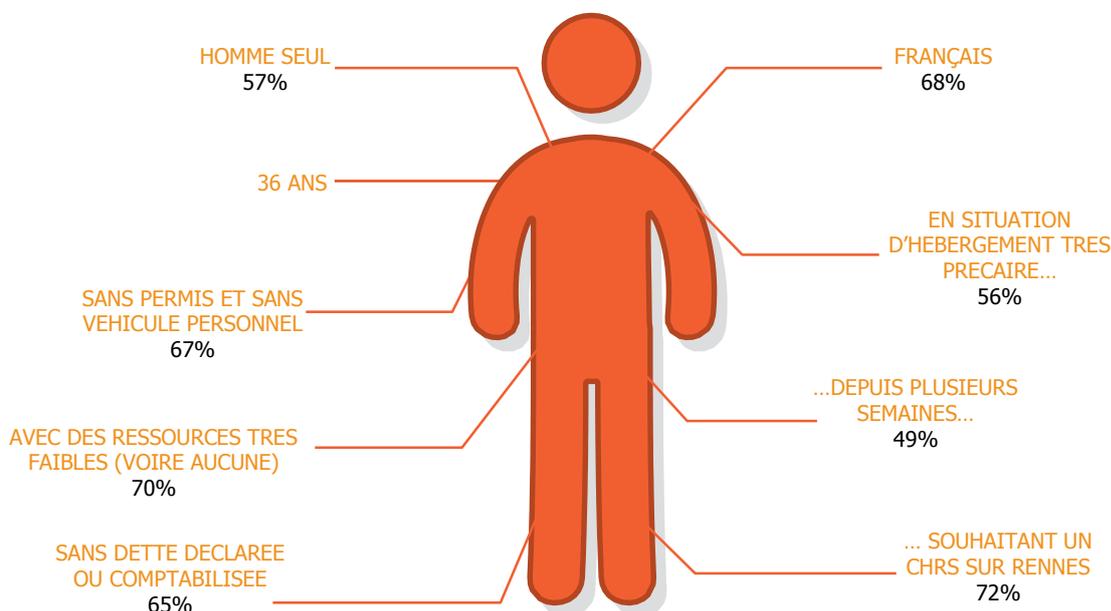
Les 478 ménages ayant formulé une demande d'hébergement insertion représentent au total **716 personnes** (488 adultes et 228 enfants).

Voici ci-dessous un récapitulatif des données de ces dernières années :

<b>2018</b>	478 ménages	716 personnes	488 adultes et 228 enfants
<b>2017</b>	482 ménages	713 personnes	500 adultes et 213 enfants
<b>2016</b>	542 ménages	784 personnes	571 adultes et 213 enfants

Malgré la baisse du nombre de demandes et par conséquent du nombre de ménages et personnes, il est important de noter que le nombre d'enfants concernés par une demande d'hébergement est en hausse. Si en 2015, les enfants représentaient 27% des personnes en demande, ils sont 31% en 2018.

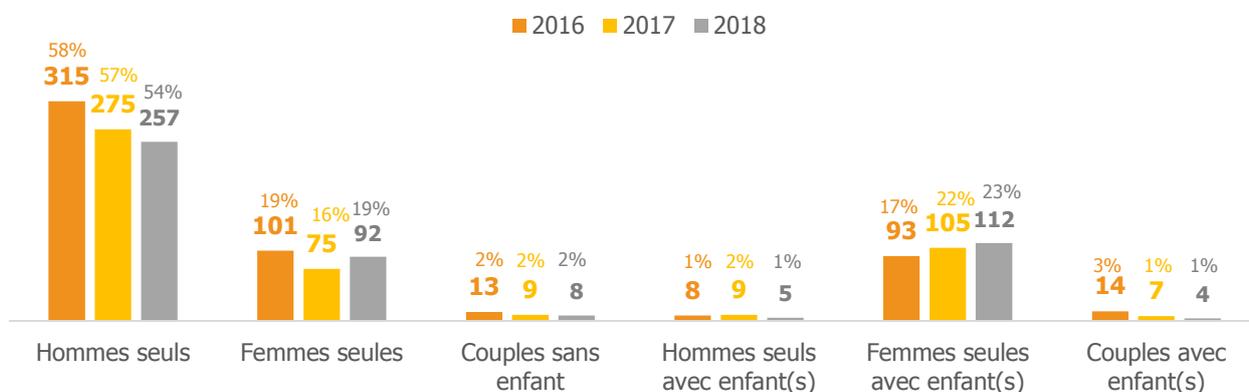
Voici le profil type des personnes de référence des ménages qui sollicitent une prise en charge en CHRS Insertion en Ille-et-Vilaine :



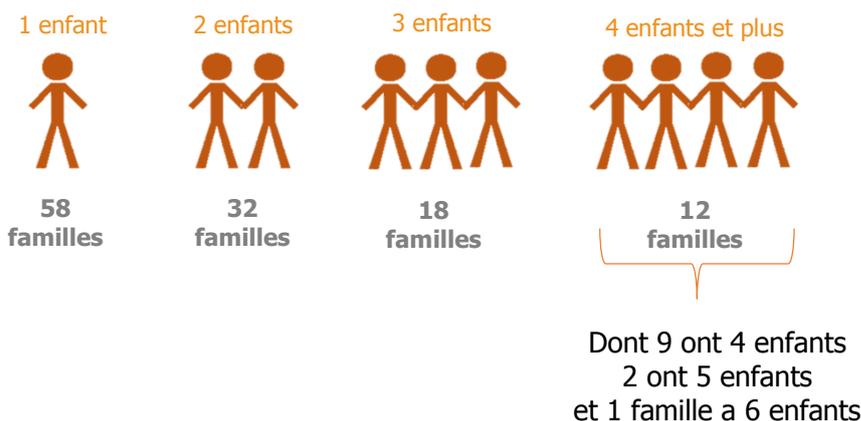
*Données correspondant au chef du ménage désigné lors de l'enregistrement de la demande.*

### III. 1 – COMPOSITION FAMILIALE

Comme les années précédentes, les **personnes isolées** représentent près des trois quarts des ménages en demande d'hébergement en insertion. La part des femmes accompagnées d'enfants progresse depuis 2015 contrairement à celle des hommes seuls.



On compte le même nombre de ménages avec enfants qu'en 2017, soit **121**.



Contrairement à 2017, le nombre de familles avec un seul enfant a diminué au profit des familles avec plus de 3 enfants.

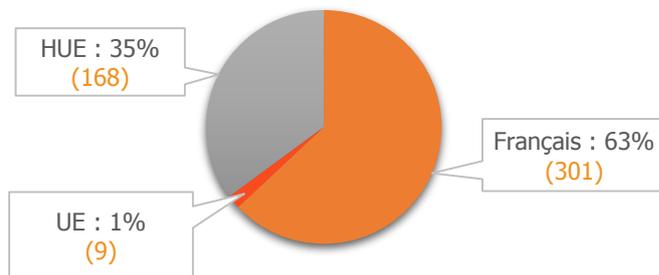
Globalement l'offre actuellement disponible sur le département ne permet pas d'accueillir les ménages avec **plus de cinq enfants**.

Au moment de la demande, **20 femmes sont enceintes** (contre 21 en 2016 et 15 en 2017).

Parmi leurs principales caractéristiques :

- Elles sont pour la moitié d'entre elles isolées ;
- Une de ces femmes est en couple au moment de sa demande d'hébergement ;
- Les 9 autres femmes sont accompagnées de leur(s) enfant(s) dont 3 qui ont de 3 à 5 enfants ;
- Au moment de leur demande d'hébergement en CHRS, la moyenne d'âge de ces femmes est de 26 ans ; 10 sont âgées de moins de 25 ans ; 4 ont 19 et 20 ans ;
- Elles sont pour moitié françaises ;
- 4 femmes avaient un accouchement prévu moins d'un mois après la date de leur entretien d'évaluation.

### III. 2 – NATIONALITE

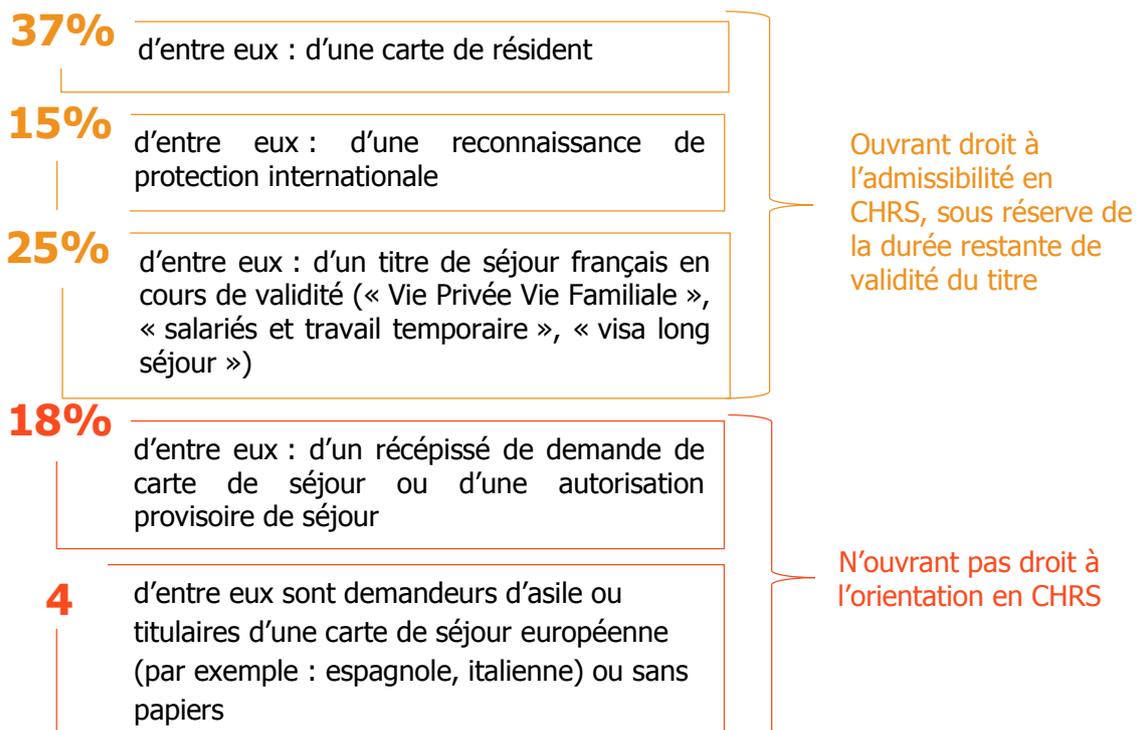


La proportion des ménages d'origine étrangère continue de croître : 26% en 2016, 32% en 2017 et 35% en 2018.

63% des ménages en demande sont **français**, ils étaient de 75% en 2016 et 68% en 2017.

La grande majorité des personnes de nationalité française est en possession d'une carte nationale d'identité (263 soit 87%). Ce chiffre est identique aux 2 années précédentes.

Les ménages extra-communautaires bénéficient pour :



La demande d'accès à un CHRS met parfois l'accent sur le besoin d'accompagnement de l'apprentissage de la langue française : **68 ménages ne parlent pas du tout français** ou rencontrent d'importantes difficultés à s'exprimer dans notre langue, représentant **14% des demandeurs**. Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente mais était en forte progression par rapport à l'année 2016 où ces ménages ne représentaient que 10% des demandeurs.

### III. 3 – LA SITUATION VIS-A-VIS DE L'HEBERGEMENT

**70%** des ménages sont dans une situation d'hébergement très précaire. Ils peuvent être sans abri, et contacter (ou non) le SIAO Urgence, dormir dans des abris de fortune (voiture...), ou chez des tiers au titre d'une solidarité amicale ou communautaire pour 114 ménages. Ils étaient 63% en 2016 et 56% en 2017.

**Pour les autres :**

**4%** sortent d'une structure médicale ou médico-sociale (LHSS, Hôpital...) (6% en 2016, 7% en 2017)

**2%** (10 personnes) dont l'information n'est pas connue

**5%** sortent ou vont sortir de prison (9% en 2016, 7% en 2017)

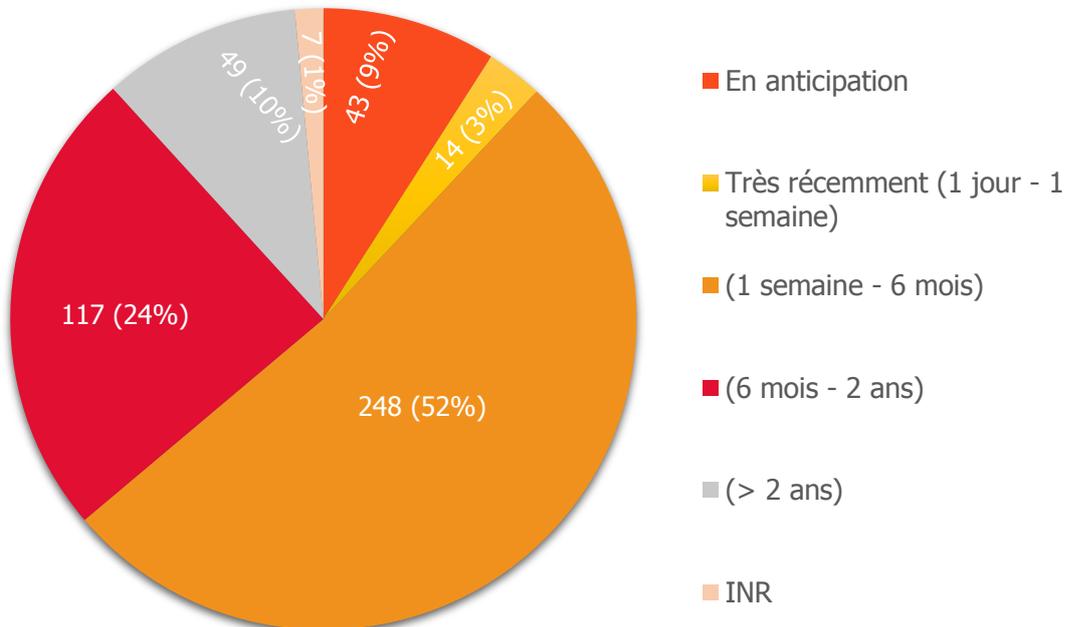
**8** personnes sont en structure d'insertion \*

**11%** occupent et sont en voie de quitter leur domicile (expulsions, ruptures familiales, violences) (16% en 2016, 15% en 2017)

**4%** sortent de CADA/HUDA (avec un statut de réfugié) ou autre hébergement d'insertion (3% en 2016, 4% en 2017)

\* Ce sont des personnes qui sont prises en charge dans des CHRS d'autres départements et qui, pour des raisons personnelles, souhaitent être admis dans un CHRS d'Ille et Vilaine. Dans la majorité des cas, il s'agit de personnes souhaitant se rapprocher de membres de la famille.

Au moment de la demande, les personnes sont souvent en errance **depuis plusieurs semaines voire plusieurs mois**. Tous les types de ménages (autant les familles que les isolés) sont concernés et expriment régulièrement le risque imminent d'une fin d'hébergement solidaire.



### III. 4 – LA SITUATION FINANCIERE

<b>Ressources</b>	8 touchent une pension (retraite ou invalidité) (2%)
	10 sont en formation rémunérée (Garantie Jeune, CIVIS...) (2%)
	38 touchent un salaire (8%)
	40 touchent les ARE/indemnités journalières (8%)
	110 ne perçoivent rien (23%)
	217 bénéficient des minima sociaux (RSA, AAH) (45%)
	Les autres : ADA/ATA, autres non précisées (3%)

Les demandeurs sont particulièrement démunis, plus d'un quart d'entre eux **ne perçoivent aucune ressource (110 ménages)**. 45% vivent des minima sociaux. A noter en particulier que 68 Français n'ont pas fait valoir leur droit d'accès aux ressources minimales, alors qu'a priori ces personnes rassemblent les conditions d'accès.

18 femmes avec enfants perçoivent des ressources très limitées constituées de prestations familiales et/ou de pensions alimentaires. Leur situation administrative (disposer depuis au moins 5 ans de titres de séjour consécutifs permettant de travailler en France) ne leur permet pas dans l'immédiat de prétendre à des ressources plus importantes (RSA...).

11% des personnes de nationalité HUE sont en emploi contre 5% des personnes de nationalité française.

**Dettes** 307 (64%) ne déclarent pas de dettes ou déclarent ne pas en avoir.

Pour ceux qui en déclarent (171 ménages), elles sont essentiellement composées de dettes de loyer et d'amendes, contraventions ou dettes pénales. 2 personnes ont des dettes de plus de 100 000€ pour l'une et près de 200 000€ pour l'autre (dette pénale).

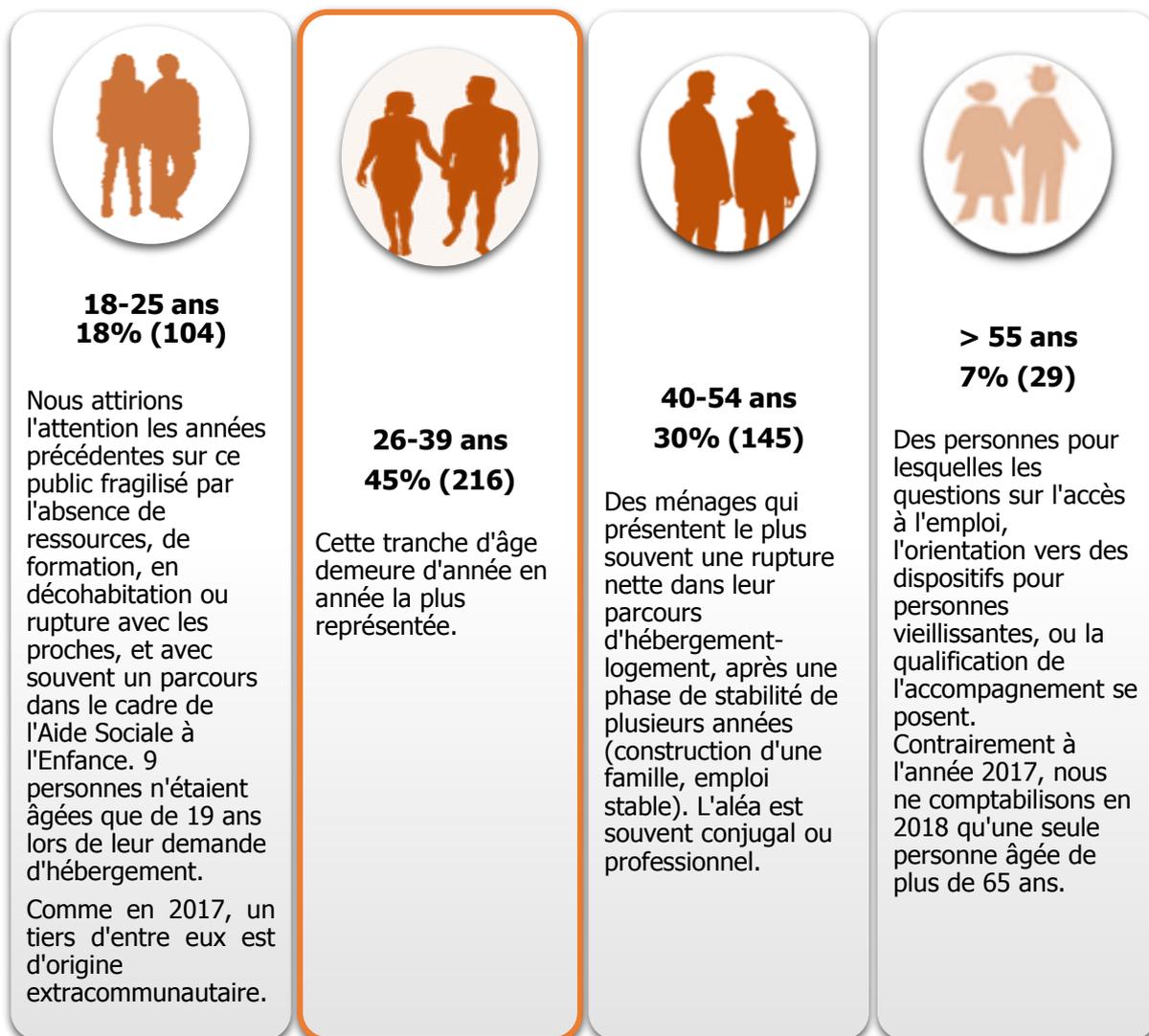
En moyenne, elles s'élèvent à 6 650€ contre 5 300€ en 2016 et 6 200€ en 2017. Cette moyenne est de 5 000€ en enlevant les 2 montants les plus élevés.

Parmi les personnes ayant des dettes, 41 ménages (24%) ont déposé un dossier auprès de la banque de France. Ils étaient plus nombreux les années précédentes: 66 en 2016 (31%) et 50 en 2017 (30%). Ce sont pour plus de 60% des hommes seuls. Ils sont quasi exclusivement des personnes de nationalité française (1 seul homme ayant une carte de résident a déposé un dossier banque de France).

### III. 5 – LES AUTRES INFORMATIONS SOCIALES

#### Une moyenne d'âge stable à 36 ans

La moyenne d'âge des chefs de famille en demande de CHRS est de **36 ans** : 34 ans en 2016 et 35 ans en 2017.



Les familles avec enfants ont une moyenne d'âge de 38 ans pour les couples, 32 ans pour les femmes et 39 ans pour les hommes. Cette moyenne d'âge par composition familiale a sensiblement augmenté par rapport aux années précédentes du fait de la présence d'une personne en couple âgée de 52 ans et d'un homme seul avec enfants âgé de 50 ans.

Parmi les femmes âgées de 19 ou 20 ans, 3 sont accompagnées d'au moins un enfant et 2 attendent leur premier enfant.

### **32 ménages ne déclarent aucune adresse ou élection de domicile administrative, soit moins de 7% :**

	2018	
<b>CHRS (35 et autres départements)</b>	10	2,2%
<b>Structure de tutelle</b>	2	0,4%
<b>Adresse personnelle</b>	185	41,5%
<b>Coallia</b>	17	3,8%
<b>CCAS/CDAS/Mairie</b>	25	5,6%
<b>Centre pénitentiaire</b>	21	4,7%
<b>Structure médicale</b>	6	1,3%
<b>Election de domicile administrative</b>	178	39,9%
<b>UAIR</b>	2	0,4%
<b>Centre maternel</b>	1	0,2%
<b>TOTAL</b>	<b>446</b>	<b>100%</b>

41% des ménages en demande déclarent une adresse postale personnelle, le plus souvent chez une personne de leur entourage (43% en 2016, 38% en 2017).

### **75 ménages n'ont pas de téléphone portable personnel :**

Les données 2018 ainsi que des années précédentes confirment le fort taux d'équipement de téléphone portable des personnes en demande d'hébergement. En effet, 84% d'entre eux ont pu fournir un numéro de téléphone lors de l'entretien d'évaluation.

### **« Seulement » 120 ménages sur 478 ont le permis de conduire, soit 25% :**

79% des hommes seuls ne disposent pas de permis de conduire au moment de leur demande d'hébergement.

Le taux des personnes sans permis, (ou titulaires d'un permis non homologué en France) est légèrement plus important chez les personnes étrangères (76%) que françaises (73%). Cette tendance est moins flagrante qu'en 2017 qui comptabilisait 84% de personnes étrangères non titulaire du permis contre 67% de personnes de nationalité française. La particularité des personnes étrangères nouvellement arrivées en France pouvait expliquer en 2017 cet écart. Le passage du permis de conduire n'est pour ces personnes pas une priorité d'insertion, les efforts étant portés davantage sur l'apprentissage de la langue et la recherche d'une solution d'hébergement/logement.

Seulement 36 ménages disposent d'un véhicule personnel (voiture ou 2-roues motorisé), contre 50 en 2017 et 68 en 2016.

26% des personnes de nationalité française ayant le permis de conduire disposent d'un véhicule personnel. Ce chiffre tombe à 12% pour les personnes de nationalité HUE.

On relève également que seulement 10 jeunes âgés de 18 à 25 ans ont le permis de conduire (11%) et seulement 2 d'entre eux ont déclaré disposer d'un véhicule personnel.

### **129 ménages se déclarent victimes de violences**

Lors de leur évaluation sociale, 129 ménages ont déclaré subir de la violence de la part de leur entourage (conjoint, famille). Comme les années précédentes, ce sont très majoritairement des femmes seules ou avec des enfants (90%). Si les femmes seules victimes de violences sont majoritairement françaises (76%), les femmes avec enfants sont pour moitié françaises et pour moitié HUE. 12 hommes seuls ont également déclaré subir des violences de la part de leur entourage, contre 9 en 2017. Un homme seul est d'origine extracommunautaire.

### **21 ménages ont une mesure de protection en cours**

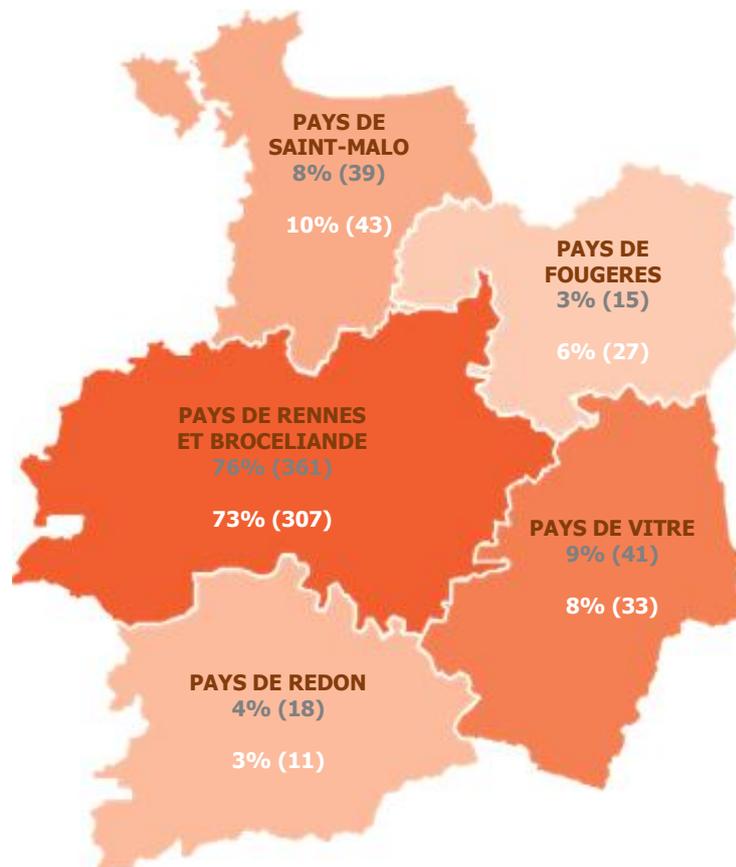
21 ménages ont une mesure de protection en cours, pour la majorité il s'agit d'une curatelle (71%). Ils étaient 29 en 2016 et 16 en 2017.

**80 ménages déclarent avoir bénéficié d'une prise en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance**, soit 17% des ménages demandeurs. Cet item a été ajouté à la plateforme de saisie en ligne en cours d'année 2017. Il s'agit donc de la première année où il nous est possible d'exploiter celui-ci. 81% des personnes ayant déclaré un parcours ASE sont des personnes seules, hommes ou femmes.

### III. 6 – TERRITOIRE DEMANDE

Les demandeurs ont émis, pour 76% d'entre eux, le souhait d'être orienté en premier lieu vers un CHRS du territoire de **Rennes** (70% en 2016 et 71% en 2017).

Théoriquement, la répartition géographique des places correspond à la demande (**73% des places sont à Rennes**), toutefois cela ne tient pas compte des particularités de chacun des CHRS. Ainsi, sur Rennes, aucun CHRS n'accepte les animaux ; le nombre de places pour femmes seules est insuffisant ; et il n'y a aucune place pour les familles (couples ou hommes seuls avec enfants). Ces ménages ont donc été contraints d'être orientés vers les autres territoires, alors que dans l'idéal la ville de Rennes aurait été souhaitée.



- Répartition des demandes par territoire
- Répartition des places par territoire

## IV- LES REPONSES APPORTEES

Les demandes d'hébergement d'insertion sont étudiées au cas par cas par la commission territoriale d'orientation qui a pour mission de statuer sur l'admissibilité du ménage au dispositif visé.

### IV. 1 - LA TYPOLOGIE DES DECISIONS

En 2018, le SIAO a étudié **459 dossiers en commission** sur les 478 demandes reçues. La différence s'explique par des dossiers reçus fin 2017 et étudiés en commission en janvier 2018 ainsi qu'à ceux parvenus fin 2018 et qui ne seront étudiés qu'en janvier 2019.

Sur ces 459 dossiers passés en CTO, **312 (68%) ont bénéficié d'une orientation en CHR**. Le taux est quasiment stable par rapport aux années précédentes.

1 <sup>er</sup> PASSAGE EN CTO (459)		
Admissibilité	287	62%
Refus	114	25%
Ajournement	58	13%



2 <sup>ème</sup> PASSAGE EN CTO (39)		
Admissibilité	25	64%
Refus	14	36%

Au final, ce sont 312 dossiers qui ont été admissibles et 128 refusés.

Parmi les 58 dossiers ajournés lors de leur premier passage en CTO, 32% n'ont pas fait l'objet d'un second examen. Les demandes de renseignements complémentaires ont pu rester sans suite, ou les personnes ont pu annuler d'elles-mêmes leur demande (parfois en raison de l'accès à un autre dispositif) : 5 ménages ont eu accès à un logement ou à un autre dispositif d'hébergement, 2 ont quitté le département.

Nous pouvons observer de fortes variations dans le taux d'ajournement par structure : 15% des dossiers de l'ASFAD sont ajournés (23 dossiers), 13% pour l'antenne SIAO de Fougères (3 dossiers), 11% pour les antennes de Rennes (10) et Vitré (4). A l'inverse, ASBL ne compte que 2 dossiers ajournés, soit 6%.

## IV. 2 - LES REPONSES NEGATIVES

Les membres des CTO ont estimé que pour 128 ménages en demande, cette solution ne semblait pas adaptée, et ont exprimé un refus d'orientation en CHRS :



Soit parce que **le ménage ne relève pas du CHRS** et peut être réorienté vers un autre dispositif (53% d'entre eux, contre 26% en 2016 et 54% en 2017) :

- le logement autonome (absence de besoin d'accompagnement),
- un dispositif dédié aux jeunes (SALOJ , LOJI, FJT...),
- une résidence sociale (pension de famille, maison de retraite).



Soit en raison de leur **statut administratif** (situation irrégulière sur le territoire français, européens, durée de validité du titre de séjour trop courte...), pour 26% d'entre eux. Ce taux était de 42% en 2016 et 19% en 2017. 53% des demandes ayant un refus pour ce motif ont été instruites par l'ASFAD.



Soit au regard des **problèmes de santé** notamment psychique et d'addictologie qu'il semble nécessaire de stabiliser avant d'envisager une orientation en CHRS (9% d'entre eux contre 7% en 2017).



6% des demandes ont été refusées faute de besoin d'accompagnement identifié dans la demande. Les personnes étant davantage dans une demande d'hébergement mais n'ayant pas le souhait d'être accompagnées ou aidées dans leurs démarches.



3% des demandes ont été refusées faute d'offre compatible : manque d'offre de structure collective sur certains territoires (Saint-Malo pour des femmes seules ou à l'inverse d'appartements en diffus sur les territoires de Rennes ou Vitré)



Le refus pour le motif d'ancrage ou de lien avec notre territoire ne représente cette année que 2% des motifs de refus (contre 17% l'année précédente). La diminution conséquente des demandes formulées par des réfugiés souhaitant se rapprocher de compatriotes à Rennes explique certainement cette baisse significative.

### IV. 3 - LES DELAIS LIES A LA CTO

Evaluation

Réception &  
traitement SIAO

CTO

Admission  
CHRS

15 jours

9 jours

58 jours



En moyenne, les dossiers de demande de CHRS sont reçus par le SIAO 15 jours après l'évaluation (date du 1<sup>er</sup> entretien) avec le demandeur. 13 jours en 2017

Les dossiers passent ensuite en CTO environ 9 jours après, lors de la session suivante. 10 jours en 2017

Après une décision d'orientation vers une place CHRS, les ménages ont attendu, en 2018, presque 2 mois avant d'y être admis. Ce délai confirme la tendance des durées croissantes constatées ces dernières années (40 jours en 2016, 53 jours en 2017).

La durée d'attente entre la décision de la commission et l'admission en structure varie en fonction de la composition familiale. En effet, les hommes seuls ont attendu en moyenne 24 jours, tandis que pour les femmes seules avec ou sans enfants cette durée était de près de 2 mois.

## V- LES SUITES DONNEES AUX COMMISSIONS

### V. 1 – LES PERSONNES SUR LISTE D'ADMISSIBILITE

#### V.1.a - Les personnes en attente

Fin décembre 2018, le SIAO comptabilisait **88 personnes** dont 35 enfants sur la liste d'admissibilité en CHRS établie après passage en CTO. Elles se répartissaient en 51 ménages :



Décembre 2016	Décembre 2017
83 personnes dont 26 enfants	126 personnes dont 32 enfants
57 ménages	91 ménages

33 ménages en attente d'une admission n'étaient pas connus du SIAO urgence (115 et antennes SIAO) lors de leur demande d'hébergement en CHRS auprès d'une des structures d'évaluation. Cela représente au total 57 personnes. Près de la moitié des hommes seuls n'ont jamais appelé le 115 ou rencontré une des antennes pour faire part d'une demande de mise à l'abri. Les femmes seules sont 68% et les femmes avec enfants 64%.

Au 31 décembre 2018, **ces ménages attendaient leur admission en CHRS depuis presque 2,5 mois**. L'année précédente ce délai était de 4 mois. Les femmes avec enfants positionnées sur la liste d'admissibilité fin 2018 attendent depuis en moyenne 3 mois. Pour 2 d'entre elles, leurs demandes avaient été réceptionnées au SIAO l'été 2017 soit il y a plus de 18 mois. Les hommes seuls attendent en moyenne depuis 36 jours. Si nous enlevons de la liste d'admissibilité les hommes seuls incarcérés et donc pas en demande d'hébergement immédiatement, l'attente est seulement de 16 jours.

Ces données témoignent de la certaine fluidité des admissions en 2018 pour les hommes seuls sur les CHRS rennais plus particulièrement.

Ces délais ne sont toutefois pas les durées d'attente totales car la date d'admission n'est pas encore connue, et la différence par rapport aux délais indiqués ci-avant peut s'expliquer par le nombre d'annulations de demandes de CHRS malgré une proposition d'orientation du SIAO.

## V.1.b - Les listes d'admissibilité des CHRS

Au 31 décembre, parmi ces 51 ménages, 17 étaient positionnés sur la liste d'admissibilité de plusieurs établissements représentant 33% (jusqu'à quatre territoires pour ceux qui ont élargi et justifié leurs choix géographiques à l'ensemble du département). Ils étaient 64% en 2017.

Ces données témoignent du fait que moins les perspectives d'admissions en CHRS sont importantes et plus les personnes consentent à élargir leurs choix géographiques lors de leur demande d'hébergement. Ces choix sont donc le plus souvent motivés par la nécessité d'être hébergé plutôt que par une volonté réelle de s'installer sur un autre territoire.

**Tableau en ménages (avec doublons : ménages présents sur plusieurs listes d'admissibilité)**

CHRS	Total	Hommes seuls	Femmes seules	Couples	Hommes seuls avec enfant(s)	Femmes seules avec enfant(s)
ADSAO Redon	4		1		1	2
ADSAO Rennes	7	7				
ASBL	5	5				
ASFAD	26		15			11
AMIDS	5	5				
Le Goéland	17		9	2	2	4
APE2A	9	1	5		1	2
Tertres Noirs	12	3	5		1	3

## V. 2 – LES PERSONNES ANNULANT LEUR DEMANDE

Sur les 312 ménages ayant eu une orientation vers le CHRS dans le cadre d'une commission, et placés sur liste d'admissibilité, **80 ont annulé leur demande**. Comme l'année dernière, cela représente un quart d'entre eux. Ils étaient un tiers en 2016.

Au jour de l'annulation (information transmise par l'évaluateur à la demande du SIAO), ces personnes attendaient depuis deux mois et demi. Cette durée est à rapprocher du principe d'actualisation de la demande tous les 3 mois faute de quoi la demande est annulée.

Les motifs de l'annulation sont notamment :

<b>Accès à un logement</b>	19	24%
<b>Accès à un autre dispositif</b>	13	16%
<b>Demande sans suite</b>	12	15%
<b>Refus de la proposition par l'utilisateur</b>	9	11%
<b>Personne injoignable</b>	8	10%
<b>L'utilisateur a quitté le département</b>	7	9%
<b>A trouvé une autre solution</b>	5	6%
<b>Demande annulée par l'utilisateur</b>	4	5%
<b>Demande modifiée- recombinaison familiale</b>	2	3%
<b>Incarcération</b>	1	1%

Parmi les personnes ayant refusé la proposition d'admission en CHRS, 7 sont des hommes seuls. 5 d'entre eux ont refusé l'admission dans l'un des CHRS rennais car les conditions d'hébergement ne leur convenaient pas (pas de cuisine individuelle, petitesse de la chambre...) et ont préféré se maintenir dans leurs hébergements (squats ou chez des compatriotes).

## V. 3 – LES PERSONNES ADMISES EN CHRS

### V.3.a - Les personnes admises

L'intérêt d'étudier attentivement chaque dossier en commissions dans lesquelles sont présents les CHRS, est d'optimiser les chances pour les personnes orientées d'y être accueillies. En effet, si le directeur d'établissement dispose de son pouvoir d'admission et qu'il peut dès lors refuser, de manière motivée, l'admission de la personne, cela ne s'est produit que pour un seul ménage (un homme seul).

En 2018, les CHRS ont admis 249 ménages, soit **339 personnes** (259 adultes et 80 enfants). Ils étaient 219 ménages en 2017, soit plus de **13% d'augmentation**.

CHRS	Places	Nombre de personnes admises 2016	Indice de fluidité 2016	Nombre de personnes admises 2017	Indice de fluidité 2017	Nombre de personnes admises 2018	Indice de fluidité 2018	Evolution 2017/2018
ADSAO Redon	11	11	1	13	1,2	13	1,2	=
ADSAO Rennes	55	37	0,67	49	0,89	68	1,2	+0,31
ASBL	69	87	1,26	58	0,84	59	0,85	+0,01
ASFAD	183	151	0,82	119	0,65	118	0,64	-0,01
AMIDS	11	17	1,54	13	1,18	9	0,82	-0,36
Le Goéland	32	30	0,93	22	0,68	20	0,62	-0,06
APE2A	19	19	1	6	0,31	22	1,16	+0,85
Tertres Noirs	33	37	1,12	38	1,15	30	0,91	-0,24
<b>TOTAL CHRS</b>	413	389	<b>0,94</b>	318	0,76	<b>339</b>	<b>0,82</b>	<b>+0,06</b>

**Note de lecture :** Plus l'indice est petit, plus l'accès au CHRS est compliqué.

#### Indice de fluidité :

L'accès aux CHRS d'Ille-et-Vilaine s'est très légèrement amélioré en 2018 comparativement à l'année précédente. L'indice de fluidité élaboré par le SIAO, représentant le turn-over dans les structures était de 0,76 l'année dernière. Il est cette année de 0,82.

On note les situations particulières des CHRS ADSAO et APE2A dont les admissions ont significativement augmenté en 2018. En effet, ADSAO enregistre une augmentation de plus de 83% du nombre d'admissions entre 2016 et 2018. L'APE2A retrouve cette année le niveau d'admission réalisée en 2016 (une vingtaine) alors qu'elle n'en a comptabilisé que 6 en 2017.

### V.3.b - Les délais d'attente

Le délai moyen d'attente en 2018 pour les ménages qui ont été admis en CHRS a été de **58 jours** (après CTO), soit près de 2 mois. Ce délai était de 40 jours en 2016 et 53 jours en 2017.

	2018 (en jours)	2017 (en jours)	2016 (en jours)
<b>ADSAO Redon</b>	19	47	70
<b>ADSAO Rennes</b>	39	85	58
<b>ASBL</b>	20	39	24
<b>ASFAD</b>	98	56	49
<b>AMIDS</b>	26	0	8
<b>Le Goéland</b>	189	87	60
<b>APE2A</b>	114	181	105
<b>Tertres Noirs</b>	40	37	20

Hormis les CHRS ADSAO de Rennes et Redon, ASBL et l'APE2A, toutes les autres structures connaissent en 2018 une augmentation de leurs délais d'admission. L'ASFAD voit son délai s'allonger de 42 jours entre 2017 et 2018. Le délai d'admission d'ADSAO se réduit de plus de moitié. En 2018, c'est le CHRS du Goéland pour lequel la situation se tend puisque le délai d'attente à l'admission a augmenté cette année de plus de 100 jours. La situation du CHRS de l'APE2A s'améliore puisque les personnes admises ont attendu 2 mois de moins que l'année dernière.

Composition familiale	2017 (en jours)	2018 (en jours)	Composition familiale	2017 (en jours)	2018 (en jours)
<b>Hommes isolés</b>	52	32	<b>Hommes avec enfants</b>	98	110
<b>Femmes isolées</b>	55	109	<b>Femmes avec enfants</b>	50	87
<b>Couples</b>	31	54	<b>Couples avec enfants</b>	112	123

Les délais les plus longs sont subis par les couples avec enfants. Ils dépassent cette année les 4 mois d'attente. Les hommes avec enfants et femmes isolées ont des délais d'attente similaires de l'ordre de plus de 3 mois. Ce sont d'ailleurs les femmes seules qui enregistrent l'augmentation la plus conséquente de leur délai d'admission (+54 jours). Les femmes avec enfants doivent attendre en moyenne en 2018 près de 3 mois.

A l'inverse, les hommes seuls voient leur délai d'attente diminuer puisqu'il n'est en moyenne que de 32 jours (-20 jours par rapport à 2017).

### V.3.c - Le taux d'occupation

A la date du 31 décembre 2018, **le taux d'occupation moyen des CHRS en Ille-et-Vilaine était de 91%** : 379 personnes sont hébergées à cette date, représentant 252 ménages.

En moyenne au 1<sup>er</sup> janvier, **les ménages étaient accueillis depuis moins de 10 mois**, contre 11 mois l'année dernière.

CHRS	Places	Nombre de personnes présentes	Taux d'occupation	Durée de séjour écoulée
<b>ADSAO Redon</b>	11	12	109%	4,3 mois
<b>ADSAO Rennes</b>	55	57	104%	10 mois
<b>ASBL</b>	69	51	74%	8,7 mois
<b>ASFAD</b>	183	168	92%	1 an
<b>AMIDS</b>	11	11	100%	7,7 mois
<b>Le Goéland</b>	32	30	94%	11 mois
<b>APE2A</b>	19	20	105%	16 mois
<b>Tertres Noirs</b>	33	31	94%	8,9 mois

Ces taux d'occupation sont vus à un instant T et peuvent s'expliquer par :

- une immobilisation temporaire d'une place, entre deux personnes hébergées,
- des difficultés d'occupation liées à des déménagements,
- des places en diffus qui peuvent être sous-occupées, etc.

## VI- LES PERSONNES SORTIES DES CHRS

229 ménages sont sortis des CHRS en 2018, représentant **331 personnes**. Ils étaient 227 ménages sortis en 2017.

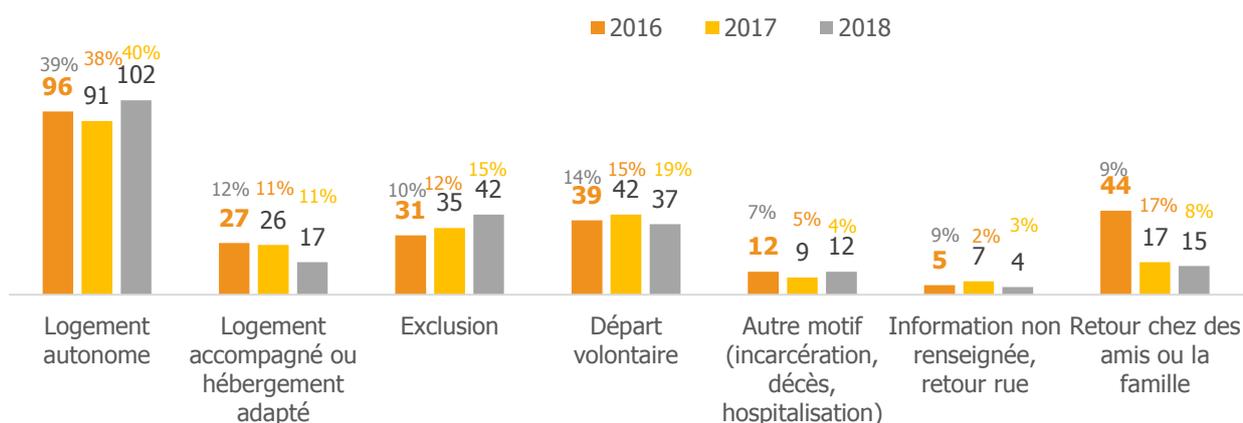
### Nombre de ménages sortis des CHRS

Année	ADSAO Redon	ADSAO Rennes	ASBL	ASFAD	AMIDS	Le Goéland	APE2A	Tertres Noirs
2018	7	55	59	60	9	11	7	21
2017	8	44	57	57	12	15	4	30
2016	9	37	88	60	12	9	12	27

### VI. 1 – MOTIFS DE SORTIE

#### VI.1.a – Données générales

Les ménages sortants de CHRS peuvent être à l'initiative de cette sortie (perspectives d'insertion par le logement, départ volontaire, retour dans la famille...) ou encore subir cette sortie (exclusion notamment).



Le logement autonome demeure le motif principal de sortie. Il représente cette année **plus de 44% des sorties**. Notons que les exclusions sont en augmentation d'année en année.

## VI.1.b – Données par types de ménages

**Plus d'un ménage sur deux** (52%), soit 119 ménages, **sort de CHRS pour accéder à un logement**, autonome ou accompagné, ou un hébergement stable et durable. Ce chiffre est stable comparativement à l'année 2017.

42 ménages sont sortis de CHRS en 2018 car une fin de prise en charge a été prononcée par la structure. Ce sont très majoritairement des hommes seuls, puisque seules 3 femmes sans enfant et un homme avec un enfant ont été exclus des structures qui les hébergeaient.

40% des hommes seuls sortent positivement de CHRS. 27% d'entre eux accèdent à un logement social.

Comme l'année dernière, les ménages avec des enfants, et notamment les femmes avec enfants ont un taux de sortie positif plus élevé que les personnes seules et les couples.

## VI.1.c – Données par CHRS (en ménages)

CHRS	Nb de sorties	Sorties positives		Sorties négatives		Autres
		Nb	Ratio	Nb	Ratio	
Adsaio Rennes	55	17	31%	37	67%	2
Adsaio Redon	7	6	85%	1	15%	
Amids	9	6	67%	2	22%	1
APE2A	7	2	28%	5	72%	
ASBL	59	25	42%	31	53%	3
ASFAD	60	46	77%	8	13%	6
Le Goéland	11	6	54%	4	36%	1
Les Tertres Noirs	21	11	52%	8	38%	2

### Les sorties « positives » sont l'accès :

- au logement social,
- au logement privé,
- à une maison relais
- à un autre CHRS,
- à un FJT, à un ALT
- à un centre maternel

### Les sorties « négatives » sont :

- exclusion,
- fin de prise en charge,
- départ volontaire,
- hospitalisation,
- incarcération.

### Les autres :

- Recomposition familiale (séparation),
- Hébergement chez des tiers,
- Décès.

La majorité des structures ont des taux de sorties positives supérieurs à 50%. Les sorties enregistrées en 2018 sur les CHRS d'ADSAO et de l'APE2A sont majoritairement négatives et liées au nombre conséquent d'exclusions et de départs volontaires (22 pour ADSAO soit 40% des sorties et 4 pour l'APE2A).

ADSAO Redon, l'ASFAD et l'AMIDS ont des taux de sorties positives compris entre 67 et 85%.

## VI. 2 – DUREE D'HEBERGEMENT

La durée moyenne d'hébergement des personnes sortantes de CHRS en 2018 a été de **12 mois**. Cette durée enregistre une légère hausse constante depuis 2016 : 10 mois en 2016 et 11 mois en 2017. 9 ménages sortis de CHRS en 2018 y étaient hébergés depuis plus de 3 ans. 1 personne y était hébergée depuis 4 ans et 10 mois.

Ces moyennes (en mois) sont à relativiser selon les établissements :

	ADSAO Redon	ADSAO Rennes	ASBL	ASFAD	AMIDS	Le Goéland	APE2A	Tertres Noirs
2018	12	10	9	17	17	15	24	13
2017	7	12	8	16	9	13	14	9
2016	7	12	7	15	9	6	12	8

Ce sont les ménages avec enfants, qu'ils soient en couple ou en situation de monoparentalité, qui ont les durées de séjour les plus longues, environ 18 mois de prise en charge. Cet indicateur est en hausse par rapport aux deux années précédentes. Les personnes seules ou les couples sans enfants ont des durées moyennes de séjour en CHRS de 12 mois.

12 ménages sont restés moins d'un mois au sein de la structure. Ce sont majoritairement des hommes seuls. Les motifs de départs sont variés et ne sont pas uniquement des sorties négatives (exclusion, départ volontaire, hospitalisation...). Un homme a accédé à un logement social après seulement 28 jours passés en CHRS. Deux femmes accompagnées de leurs enfants ont pris la décision de retourner au domicile conjugal ou personnel après seulement quelques jours d'hébergement (5 et 12 jours).

**Les personnes qui sortent « positivement » ont une durée de prise en charge de 17 mois** contre 8 mois pour les autres motifs.

Motif de sortie	Durée moyenne d'hébergement
Accès logement privé ou public	17 mois
Accès à d'autres dispositifs hébergement ou logement accompagné (FJT, centre maternel...)	15 mois
Exclusion ou fin de prise en charge	10 mois
Retour au domicile familial ou conjugal, hébergement par des tiers	8 mois



SIAO 35

# Le logement adapté

# I-RAPPEL DU FONCTIONNEMENT

## I. 1 – LA MISSION D'OBSERVATION

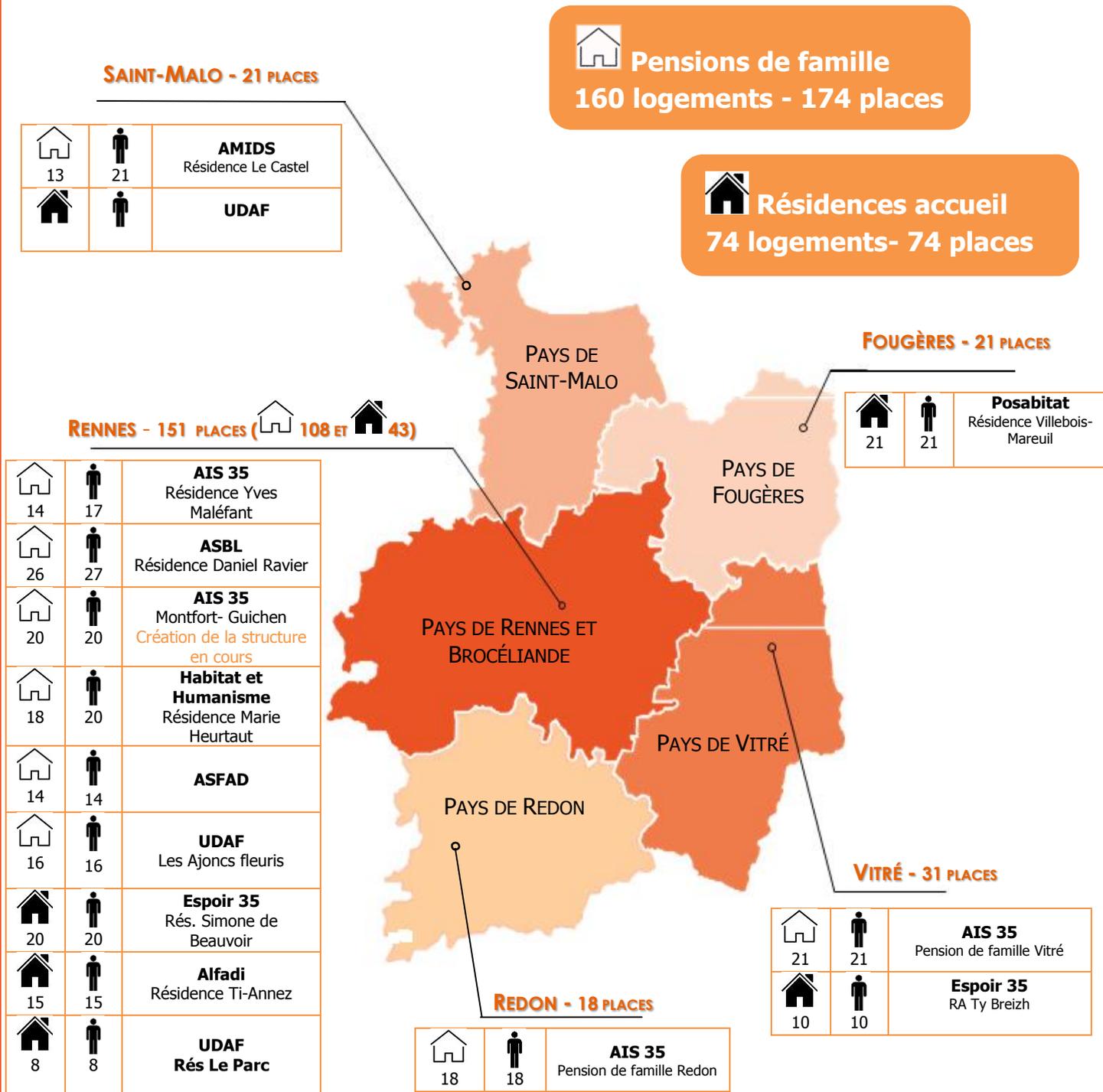
En mai 2017, la DDCSPP confiait au SIAO la mission d'observation concernant les publics en maisons-relais et résidences-accueil étendant ainsi son domaine d'intervention au logement adapté. Cette nouvelle mission permet au SIAO de tendre vers l'objectif fixé au SIAO dans le cadre de la loi du 24 mars 2014 (loi ALUR).

Ainsi, la mission confiée prévoit de veiller :

- à la connaissance globale des publics présents actuellement dans ces structures de logement adaptés ;
- à l'entrée dans les maisons-relais et résidences-accueil, à travers la connaissance des procédures d'admission ;
- aux sorties et à la situation en aval du logement adapté, des publics concernés ;
- à la formalisation d'une procédure entre le SIAO et les gestionnaires de structures de logement adapté, afin de contractualiser cette collaboration et le partage d'informations.

La mission ne concerne donc que l'observation des effectifs et mouvements des pensions de famille du département, nous ne sommes pas mandatés pour étudier les demandes formulées pour ce type de logements adaptés et ne serons donc pas en capacité d'évaluer et identifier les besoins départementaux.

## I. 2 – LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PLACES



**Légende**

	Nombre de places
	Nombre de logements en maison-relais
	Nombre de logements en résidence-accueil

Pour mémoire, les résidences-accueil sont des maisons-relais adaptées spécifiquement aux personnes en situation de handicap psychique, et qui font l'objet de conventions avec les hôpitaux psychiatriques.

## II – LES PERSONNES ACCUEILLIES

### II. 1 – LE TAUX D'OCCUPATION

Structures	Nombre de places	Nombre de logements	Places occupées	Taux d'occupation (places)
Maison relais- AIS Guichen Montfort	20	10	5*	25%
Maison Relais - AIS Redon	18	18	15	83%
Maison Relais - AIS Rennes	17	14	14	82%
Maison Relais - AIS Vitré	21	21	21	100%
Maison Relais - ASBL	21	20	21	100%
Maison Relais - ASFAD	14	14	13	93%
Maison Relais - Habitat et Humanisme	20	18	19	95%
Maison Relais - UDAF	16	16	16	100%
Maison Relais -AMIDS	21	13	20	95%
Résidence accueil - UDAF 35 Pacé	8	8	8	100%
Résidence accueil- Alfadi	15	15	15	100%
Résidence accueil- Espoir 35 Vitré	10	10	10	100%
Résidence accueil- Espoir 35 Rennes	20	20	20	100%
Résidence accueil- Posabitat	21	21	20	95%
<b>TOTAL</b>	<b>242</b>	<b>228</b>	<b>220</b>	

Données en date du 31 décembre 2018 à partir des éléments transmis par les structures

\* Places en cours de déploiement

La maison relais de l'AIS sur les territoires de Montfort et Guichen poursuit sa montée en charge et trouve encore en 2018 dans une phase transitoire. En effet, en attendant la construction de deux bâtiments de 10 logements T1 sur chacune de ces deux communes, l'AIS 35 propose un accueil en colocation dans des logements T3 (2 personnes).

## II. 2 – LA DUREE LOCATIVE

En moyenne, les ménages présents dans les pensions de famille du département sont logés dans ces structures depuis moins de **3 ans**.

Structures	Durée en année
Maison relais- AIS Guichen Montfort	0,43
Maison Relais - AIS Redon	2,64
Maison Relais - AIS Rennes	3,89
Maison Relais - AIS Vitré	3,34
Maison Relais - ASBL	2,14
Maison Relais - ASFAD	1,22
Maison Relais - Habitat et Humanisme	4
Maison Relais - UDAF	0,39
Maison Relais -AMIDS	1,93
Résidence accueil - UDAF 35 Pacé	2,59
Résidence accueil- Alfadi	4,66
Résidence accueil- Espoir 35 Vitré	0,93
Résidence accueil- Espoir 35 Rennes	5,89
Résidence accueil- Posabitat	2,85

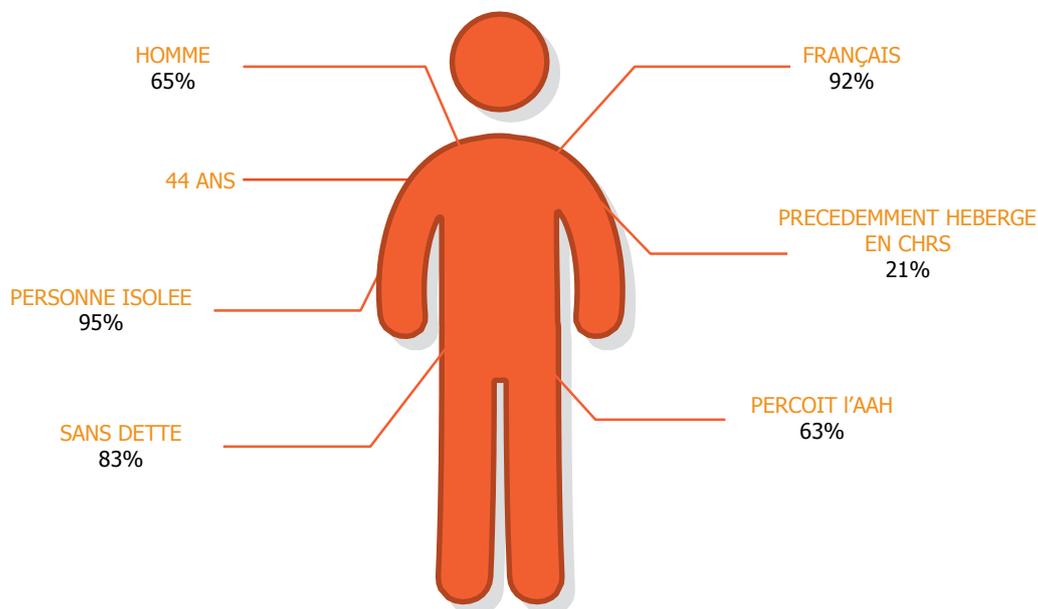
Cette durée est étroitement liée à la date d'ouverture du dispositif ou à une extension capacitaire. Ainsi, la maison relais de l'UDAF à le Rheu enregistre une ancienneté de ses locataires d'environ 5 mois. La maison relais a en effet ouvert courant 2018. A l'inverse, les locataires de la résidence accueil d'Espoir 35 de Rennes y sont en moyenne depuis un peu moins de 6 ans.

### A NOTER

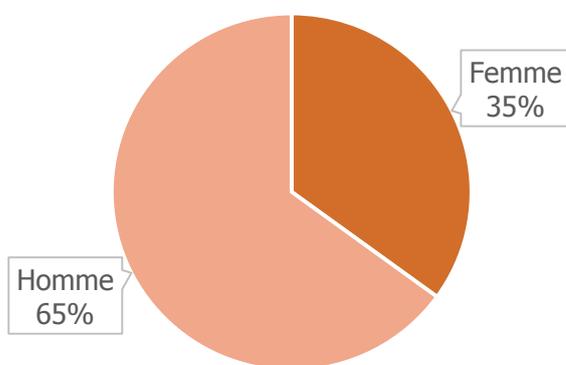
Les pensions de famille sont des résidences sociales. Elles constituent une solution de logement durable et donc sans limitation de durée. Les personnes peuvent donc y construire un véritable projet de vie.

## II. 3 – SOCIOTYPE

Les données présentées dans cette partie concernent les personnes adultes.



### • Sexe



Dans les pensions de familles du département, les locataires sont majoritairement des hommes. En effet, 73% des personnes accueillies en résidence accueil sont des hommes alors qu'ils ne sont que 60% en maison relais.

### • Composition familiale

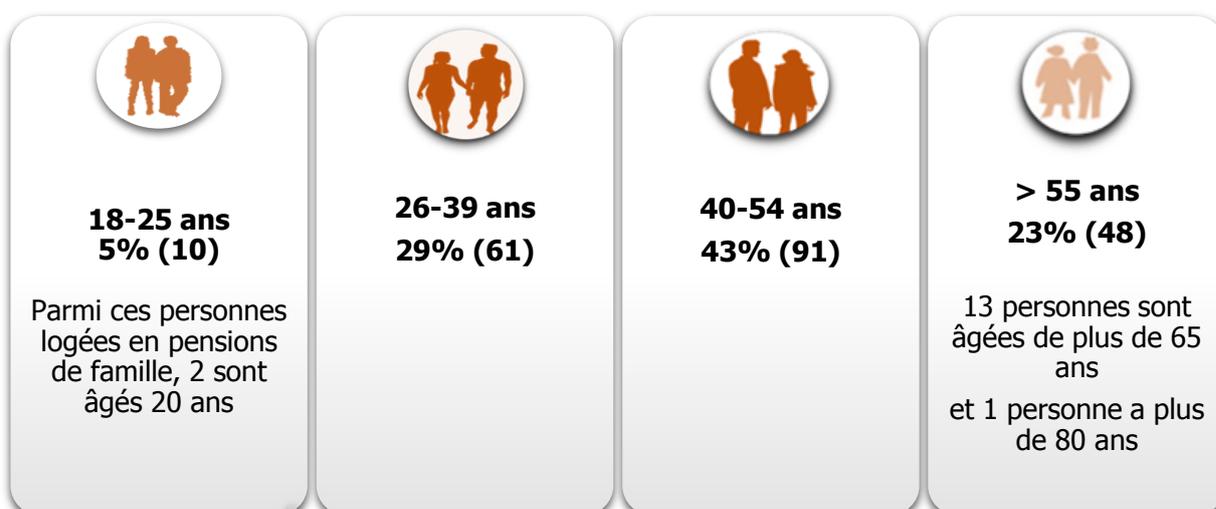
La très grande majorité des personnes accueillies sont des personnes seules. Elles sont en effet 95%. Nous comptabilisons au 31 décembre 2018, 3 couples. 5 ménages sont accompagnés d'enfants. 4 d'entre eux sont des hommes. 10 enfants sont accueillis avec un de leur parent dans les pensions de familles du département. Ils sont âgés de 3 à 13 ans.

## • Nationalité

92% des personnes locataires d'un logement au sein d'une pension de famille sont françaises. 5 personnes sont de nationalité HUE dont 1 seule femme. Deux sont réfugiés et un bénéficie d'une carte de séjour. Pour les 2 autres personnes, le détail de la situation administrative n'a pas été communiqué.

## • Âge

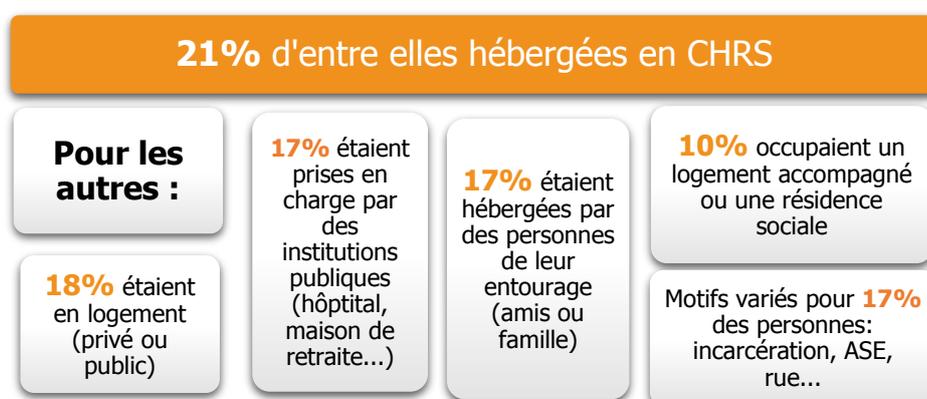
La moyenne d'âge des personnes logées dans les pensions de famille est de **44 ans**.



La moyenne d'âge en maison relais est plus élevée puisqu'elle est de 48 ans contre 41 en résidence accueil.

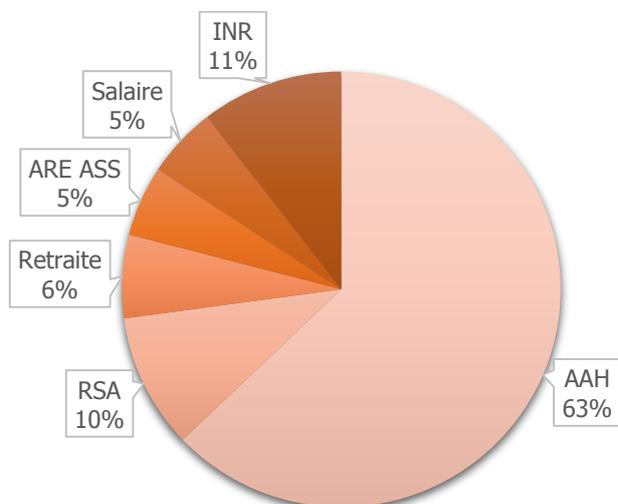
## • La situation résidentielle

Avant leur entrée en pensions de familles, les personnes étaient pour :



## • La situation financière

Les personnes accueillies en pension de familles sont majoritairement bénéficiaires de l'AAH.



36 personnes déclarent avoir des dettes. Il s'agit pour la majorité d'entre elles de dettes locatives. En moyenne, ces dettes s'élèvent à 4 300 euros. La dette la plus importante est de 50 000 euros.

## II. 4 – LES MOUVEMENTS

**75 entrées** en logement en pensions de familles ont été enregistrées en 2018 (exprimées en nombre de personnes). Elles étaient 69 en 2017. Ces données sont étroitement liées aux créations de structures ou extensions capacitaires qui se sont réalisées ces dernières années.

Structures	Nombre d'entrées en 2017	Nombre d'entrées en 2018
Maison relais- AIS Guichen Montfort	0	6
Maison Relais - AIS Redon	3	4
Maison Relais - AIS Rennes	3	1
Maison Relais - AIS Vitré	8	5
Maison Relais - ASBL	4	8
Maison Relais - ASFAD	12	7
Maison Relais - Habitat et Humanisme	3	1
Maison Relais - UDAF	0	16
Maison Relais -AMIDS	13	14
Résidence accueil - UDAF 35 Pacé	1	1
Résidence accueil- Alfadi	2	1
Résidence accueil- Espoir 35 Vitré	10	2
Résidence accueil- Espoir 35 Rennes	6	0
Résidence accueil- Posabitat	4	9
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>75</b>

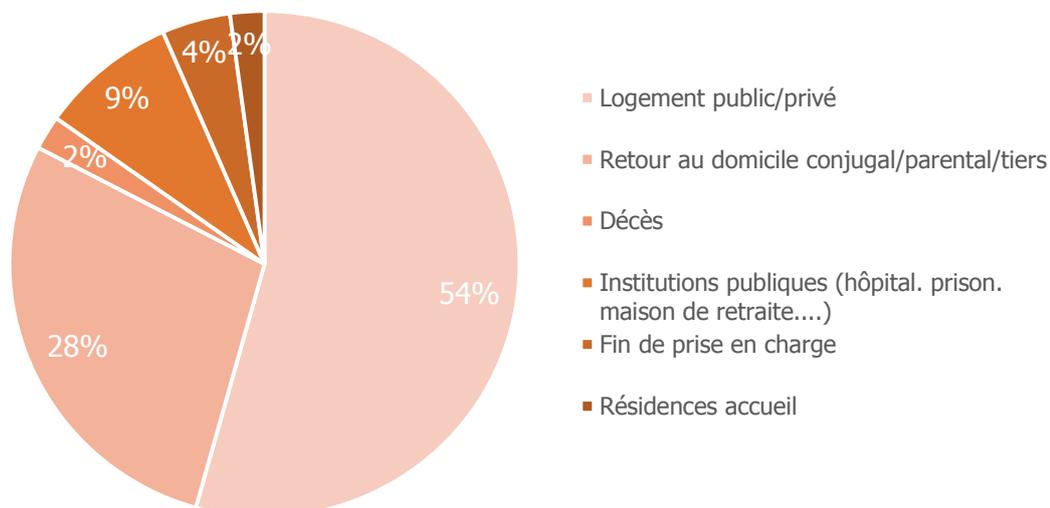
Données exprimées en nombre de personnes

Ce sont majoritairement des personnes isolées à avoir obtenu un logement dans ce type de dispositif (61 personnes soit 81%). Nous comptabilisons également 3 hommes accompagnés d'enfants (2 avec 1 seul enfant et 1 avec 3 enfants), 1 femme avec ses 3 enfants et enfin 1 couple.

Ces personnes disposaient pour 27% d'entre elles de leur propre logement dans le privé ou public avant d'être accueillies en pensions de familles. 21% étaient pris en charge en hébergement CHRS. Pour 20% d'entre elles, la famille ou l'entourage amical hébergeait ces personnes. Enfin, avant d'intégrer un logement en pension de famille, ces personnes s'étaient engagées dans un processus de soin qu'il soit addictologique, psychologique ou psychiatrique.

3 personnes ayant intégré un logement au sein d'une de ces résidences sociales en 2018 en sont sorties en moyenne au bout d'à peine 4 mois (1 personne a été admise dans une autre maison relais et 2 personnes sont retournées au domicile personnel précédent). Une personne est malheureusement décédée.

**46 sorties** de logement en pensions de famille ont été enregistrées en 2018, représentant un total de 33 ménages. Ces personnes ont accédé pour plus de la moitié d'entre elles à un logement autonome dans le parc privé ou public. 28% d'entre elles ont préféré rendre leur logement en pension de famille pour être à nouveau hébergées par leur entourage amical ou familial. En moyenne, ces personnes ont passé 26 mois au sein d'une pension de famille du département, soit un peu plus de 2 ans.



Ces sorties représentent moins de 20% du nombre total de places de pensions de famille.



SIAO 35  
28, Rue de la Donelière – 35000 RENNES  
[www.siao35.fr](http://www.siao35.fr) / [accueil@siao35.fr](mailto:accueil@siao35.fr)  
Tél : 02.23.20.03.56



*Liberté • Égalité • Fraternité*

Le SIAO 35 est financé par  
la Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale et de  
Protection des Populations  
d'Ille-et-Vilaine.